

PERSPECTIVES CSN

Le magazine
de la Confédération
des syndicats
nationaux

avril
2014

numéro 45

SOUS-TRAITANCE

UN INSIDIEUX GLISSEMENT

EN ROUTE VERS LE 64^e CONGRÈS
ENTREVUE AVEC JACQUES LÉTOURNEAU

SECTEUR PUBLIC
LE FRONT COMMUN SYNDICAL
EST EN PLACE



ILS DEVRONT COMPTER AVEC NOUS

Au moment de mettre sous presse, à la fin mars, nous ne connaissons pas l'identité du nouveau gouvernement du Québec pour le prochain mandat. Les différents partis politiques y allaient de promesses qui en rajoutaient au cynisme de la population, déjà choquée par la corruption et la collusion étalées à la commission Charbonneau. L'une des palmes à cet égard est certes revenue au Parti libéral pour son engagement d'abolir la taxe santé, qu'il a lui-même instaurée en 2010, et qui avait été maintenue par le Parti québécois malgré sa promesse de la campagne électorale de 2012. Une chatte n'y retrouverait pas ses petits, mais l'électorat, lui, a dû démêler tout ça.

Dès le 5 mars, à la CSN, nous avons interpellé les candidates et les candidats des différentes formations politiques pour qu'ils s'engagent à tenir compte de nos principales revendications. Au fond, que voulons-nous? En deux mots, vivre mieux: des conditions qui assurent des emplois réguliers, non plus précaires; un salaire minimum relevé, tremplin pour émerger de la pauvreté; des retraites décentes pour tout le monde, assurées par de meilleurs régimes publics ainsi que par des régimes privés auxquels les patrons cotisent pour leurs propres employé-es; un Code du travail révisé qui protège vraiment les travailleuses et les travailleurs, même en cas de conflit de travail, et qui favorise le droit d'association et la démocratie dans les lieux de travail; des normes minimales rehaussées et des agences de placement de personnel réglementées.

Nous désirons également un pays. Non pas un Québec construit sur des inégalités et l'austérité ou souillé par une exploitation outrancière de nos ressources naturelles, en violation des principes écologiques qui nuisent aussi à la santé publique, bien au contraire. Nous le voulons avec une fiscalité équitable qui permette des services publics accessibles et gratuits. Nous réclamons aussi un État qui se donne les moyens d'assurer une participation citoyenne active et une démocratie plus



PAUL LABELLE

LE MOT du président

JACQUES LÉTOURNEAU

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

forte, entre autres par une réforme du mode de scrutin.

Avec une logique marquée au sceau d'une économie marchande et altérée, nous savons qu'à Québec, et plus encore à Ottawa ces jours-ci, nous devons être très actifs pour nous faire entendre, et davantage pour réussir à changer les choses. Notre point de vue doit être porté par le plus grand nombre et, souvent, scandé dans la rue. Et encore... Ce que nous voulons, et ce que recherchent les autres organisations qui partagent comme nous l'idée d'un Québec plus juste et équitable à tout point de vue, ne transperce pas très souvent les murailles d'un pouvoir plus près des affaires et de la finance.

Il faut être convaincants pour endiguer les pressions de 17 lobbyistes qui arpentent quotidiennement les couloirs de l'Assemblée nationale pour vanter les mérites du pipeline de TransCanada, par exemple... Mais ce n'est pas qu'une question d'arguments, nous le savons bien.

Un projet à faire valoir

Au cours de ce prochain mandat, nous continuerons de faire valoir au gouvernement la nécessité de considérer la situation des travailleuses et des travailleurs, de ces hommes et de ces femmes qui ne trouvent pas d'emploi ou qui œuvrent dans la précarité. Celle des familles, des personnes âgées et de toutes les autres qui peinent à joindre les deux bouts. Nous lui dirons de briser le cycle des politiques d'austérité qui causent ce déficit social.

Nous lui rappellerons cette nécessité de convier le Québec à un débat large et public sur l'ensemble des questions touchant les services publics, les programmes sociaux et la situation financière de l'État. Nous continuerons de lui dire qu'avant de fractionner Anticosti ou de donner le feu vert à l'exploration des hydrocarbures, il doit mener les études appropriées et procéder à une vaste consultation.

Le gouvernement ne pourra ignorer ces nécessités. Il devra compter avec nous pour faire avancer le Québec. Le progrès social dépend de nous. ■

Perspectives CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux.

514 598-2131

Publié quatre fois par année, il est tiré à 28 000 exemplaires et distribué gratuitement à tous les syndicats de la CSN.

Coordination

Thierry Larivière
thierry.lariviere@csn.qc.ca

Adjointe à la coordination

Lyne Beaulieu

Rédaction

Daniel Charest, Katerine Desgrosjeillers, Noémi Desrochers, Hubert Forcier, Ariane Gagné, Nathalie Guay, Denis Guénette, Louis-Serge Houle, Jean-François Lapointe, Thierry Larivière, Philippe Leclerc, François L'Écuyer, Pierre Maisonneuve, Martin Petit, Renaud P.-St-Pierre, Martin Robert, Lyle Stewart, Annie Venne

Correction d'épreuves

Lyne Beaulieu, Gaëlle Vincent

Conception graphique

Philippe Brochard

Couverture

Normand Blouin

Photographie

Clément Allard, Archives CSN, Normand Blouin, Ofelia De Pablo, Michel Giroux, Jonathan Hayward, Gerald Herber, Ints Kalnins, Paul Labelle, Louise Leblanc, Raynald Leblanc, Annick MH De Carufel, Erin Richards, Lyle Stewart, Edouardo Verdugo

Illustration

Luc Melanson, Alain Reno, Benoit Tardif

Iconographie d'archives

Yves Lacroix

Impression

Accent Impression

Distribution

Module de distribution de la CSN

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus

514 598-2233

ISSN : 1705-6527

Dépôt légal - BANQ, 2014

Dépôt légal - BAC, 2014

Envoi de poste publication
no de convention : 40064900

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :
CSN, 1601, ave. De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5





NORMAND BLOUIN

10 DOSSIER - SOUS-TRAITANCE : UN INSIDIEUX GLISSEMENT

Enjeu fréquent de négociation dans le secteur privé, source de privatisation dans le secteur public, la sous-traitance est devenue un instrument patronal de plus pour tenter d'affaiblir les syndicats.



RAYNALD LEBLANC

09
ASSURANCE-EMPLOI
LE TRIBUNAL
DE LA DISSUASION ?

18
SCANDINAVIE
UN MODÈLE
DE CROISSANCE
ET D'ÉGALITÉ

NOUVELLES DU FRONT

23
Secteur public
FRONT COMMUN

24
Sages-femmes
BATAILLE HISTORIQUE



ERIN RICHARDS / KEYSTONIE



MICHEL GIROUX

CHRONIQUES

- 20 **HISTOIRE**
Radio-Canada
Des salaires moindres pour la société distincte
- 32 **JEUNES**
Écarts salariaux injustes
- 33 **DROIT DU TRAVAIL**
Machinerie de production: exclusivité ?
- 34 **SANTÉ ET SÉCURITÉ**
Judiciarisation à outrance
- 35 **INTERNATIONAL**
20 ans de l'ALENA: bilan

04
CONGRÈS DE LA CSN
LE RENOUVEAU
SYNDICAL,
UNE NÉCESSITÉ

06
HYDROCARBURES
LE QUÉBEC
N'EST PAS PRÊT



GERALD HERBER / LA PRESSE CANADIENNE

25
Dérangement 21
NON À L'INSULTE!

26
Abitibi-Témiscamingue
LA TARTE À LOBLAW

27
Municipaux de l'Estrie
UNE PREMIÈRE

28
En bref

64^e CONGRÈS DE LA CSN

LE RENOUVEAU SYNDICAL, UNE NÉCESSITÉ

À l'aube du 64^e Congrès de la CSN, Jacques Létourneau est fébrile. Non seulement parce que ce sera son premier à titre de président, mais aussi parce que son organisation est à un carrefour : « Si le mouvement syndical est incapable d'opérer un changement, il continuera à être attaqué, mais également à s'affaiblir », affirme-t-il sans broncher.

PAR **PHILIPPE LECLERC**

PHOTOS : **NORMAND BLOUIN**

Le 64^e Congrès de la CSN, qui se tiendra du 26 au 30 mai prochain, est pour le président l'occasion de débattre de ce renouveau nécessaire.

Tout le discours de la droite repose sur l'opposition entre travailleuses et travailleurs syndiqués, et non syndiqués, insiste Jacques Létourneau. Par exemple, au sujet des régimes de retraite de certaines municipalités où des leaders d'opinion clament que les travailleurs sont des « gras dur » qui bénéficient d'avantages que le commun des mortels ne pourra jamais obtenir. Quand tu accumules deux, trois emplois pour être capable de gagner 30 000 à 35 000 \$ par année et faire vivre ta famille, tout en étant obligé d'épargner individuellement parce que tu es sans régime de retraite... alors c'est sûr que ça ne te rend pas prosyndical du jour au lendemain. Donc, la CSN a un intérêt à s'occuper de ce qui se passe dans la société. Pour lui, plus les écarts sont importants, moins c'est intéressant pour le travailleur non syndiqué de défendre le syndicalisme. « Et la droite martèle cela, avec un discours idéologique très fort. Bien sûr, ça repose sur une réalité », se désole-t-il.

L'action collective

Pour faire face à cette division, la CSN doit réfléchir à une nouvelle approche : « Si nous voulons améliorer le sort des travailleurs de façon générale, et particulièrement celui de ceux qui ne sont pas syndiqués, ça doit passer par l'adoption de politiques publiques, de politiques sociales, de même que par de nouvelles formes d'organisation syndicale », constate-t-il.

La culture antisyndicale est forte dans certaines entreprises, comme Couche-Tard ou Walmart. En réponse à cette culture, il faudrait réfléchir à une manière différente de syndiquer les travailleurs, soit sur une base individuelle ou en créant des mouvements collectifs. Sans quoi : « Ces gens-là ne s'organiseront pas avec nous et pas nécessairement non plus dans une autre centrale

syndicale, et la possibilité d'améliorer leur sort s'en trouvera diminuée. » Josée Lamoureux, responsable au contenu du congrès, rajoute que la CSN pourrait s'inspirer des bons coups qui ont cours aux États-Unis chez les travailleurs du commerce de détail qui n'ont peut-être pas un rapport de force économique au sein de leur entreprise, « mais bâtissent un rapport de force politique et



exigent une transformation du marché du travail », note-t-elle, citant le rehaussement du salaire minimum. La clé qui devrait nous inspirer pour infléchir le cours des choses en syndicalisation? L'action collective.

De toute façon, affirme le président, si la syndicalisation arrive à percer de nouveaux secteurs, la manière traditionnelle de le faire devra aussi laisser place à une nouvelle approche.

La forme traditionnelle peut encore réussir au sein d'industries manufacturières. Mais ce sera plus difficile dans d'autres secteurs, pensons à l'industrie des jeux électroniques. Même s'ils sont salariés, les travailleurs ne se voient pas comme des employés de type industriel. Le président est clair: « Si tu leur présentes un modèle strict, en leur disant "Regardez, c'est de même que ça doit marcher", c'est à peu près certain que ça ne fonctionnera pas. »

Pertinence du syndicalisme

Malgré la conjoncture contemporaine (crise majeure du capitalisme, montée des inégalités) qui prouve toute la pertinence du syndicalisme, il y a encore des difficultés « de la gauche en général et du mouvement syndical à retrouver ou à réaffirmer sa légitimité »,

fait remarquer Josée Lamoureux, se disant troublée que dans cette conjoncture on ait encore « ce sentiment qu'on peut y arriver seul. Ce qui est un leurre! »

Le président acquiesce, en mettant en lumière que « si l'on parle de l'accroissement des inégalités, c'est parce que le mouvement syndical est moins fort qu'il ne l'a déjà été ». Il est catégorique: « S'il y a une classe moyenne, c'est parce qu'il y a un mouvement ouvrier organisé, syndical, qui a forcé une répartition de la richesse. La richesse ne se répartit pas d'elle-même avec la pensée magique! »

Actuellement, soutient le porte-parole de la CSN, nous sommes dans une période charnière. « On sait d'où l'on vient. On sait très bien que là où on est rendus, ce n'est pas l'Après-Guerre, pas l'État-Providence, et pas la Révolution industrielle non plus. Mais demain, on ne sait pas trop. Est-ce que le mouvement syndical sera encore là? » s'interroge-t-il. Rien ne garantit, en effet, que dans 50 ans ce sera le mouvement syndical tel qu'on le connaît aujourd'hui qui sera la principale forme d'organisation des travailleuses, des travailleurs et des plus démunis de notre société. D'où le ton insistant et l'analyse à laquelle en viennent le président et la conseillère syndicale. Et le 64^e Congrès en fera écho.

Évolution depuis 2011

Qu'est-ce qui a changé depuis le 63^e Congrès? « Deux choses me viennent à l'esprit. Tout d'abord, la confirmation de ce que l'on appréhendait avec la venue des conservateurs à Ottawa », mentionne Jacques Létourneau. Encore récemment, les projets de loi qu'ils ont déposés le confirment: sur la transparence, sur le vote obligatoire, l'attaque frontale aux fonds des travailleurs, la bataille de l'assurance-emploi, etc. Pour le président, le positionnement du gouvernement fédéral est sans équivoque: « Il y a réellement une volonté politique organisée d'en découdre avec le mouvement syndical et de l'affaiblir, parce que celui-ci reste encore le dernier rempart de résistance et de lutte aux inégalités. » Malgré cette fronde à présent clairement affirmée, le mouvement a été relativement épargné, fait remarquer Josée Lamoureux, « mais on sent que ça pourrait changer », d'où l'importance de s'interroger sur le renouveau syndical et de transformer nos façons de faire.

L'autre élément qui est survenu entre les deux congrès, c'est le printemps étudiant. Le président est persuadé que la génération qui demain sera sur le marché du travail influen-



cera le renouvellement du syndicalisme. « La campagne *Et si on avançait* a été développée dans la foulée de la mobilisation de 2012, parce que nous n'étions pas capables d'aller plus loin dans notre appui aux étudiants et qu'il fallait amorcer un travail d'éducation populaire politique dans les syndicats. »

Thématiques du 64^e Congrès

Les 2500 congressistes attendus débattront de propositions touchant notamment les politiques de protection sociale, les politiques publiques, la révision des lois importantes qui touchent le monde du travail, par exemple la Loi sur les normes, pour qu'elles soient adaptées à la nouvelle réalité du travail, souligne Josée Lamoureux.

« Pour ce faire, précise-t-elle, les congressistes seront appelés à se prononcer sur l'élaboration d'alliances larges, pour faire progresser des dossiers, qui semblent peut-être plus loin que la seule négociation traditionnelle, mais qui sont essentielles pour faire avancer la cause de l'ensemble des travailleurs, y compris les non-syndiqués. »

Auparavant, on pouvait penser que les syndiqué-es tiraient l'ensemble des travailleurs vers le haut. Mais on constate un basculement des conditions de travail, même dans des milieux syndiqués, par exemple avec l'accroissement de la précarité et de la sous-traitance. « C'est donc sur une vision plus large que les congressistes sont conviés à débattre. Et cette vision élargie s'inscrit dans cette idée d'un renouveau syndical », a conclu Jacques Létourneau. ■



EXPLOITATION DES HYDROCARBURES

LE QUÉBEC N'EST PAS PRÊT

Il reste encore beaucoup de travail à faire avant que l'exploitation du pétrole au Québec puisse aller de l'avant tout en respectant l'environnement, les meilleures pratiques et en maximisant les retombées. Si ces conditions sont respectées, les premiers barils vendus devront attendre 2020, ou même davantage.

PAR THIERRY LARIVIÈRE

Malgré la réalisation de quatre études importantes sur l'exploration et l'exploitation du gaz et du pétrole, rien ne permet en effet de clore le sujet pour le moment. La plus importante de ces recherches, l'évaluation environnementale stratégique 2 (EES2) réalisée par la firme de génie-conseil Genivar, dont le rapport de 802 pages a été déposé en octobre 2013, demeure très prudente dans ses recommandations. Au moins six problèmes sérieux sont soulevés.

L'EES2 n'a pas examiné le cas du pétrole de schiste de l'île d'Anticosti. Il est pourtant primordial de savoir comment les résidus de fracturation seraient traités et filtrés, alors qu'il n'existe aucun moyen de le faire sur l'île. Selon le géologue Marc Durand, il faudrait par ailleurs compter sur 10 000 à 12 000 puits terrestres pour extraire le pétrole de cette zone. Avec un taux de récupération de 2 à 5 % d'un potentiel qui n'est pas encore confirmé, on nage encore en pleine incertitude quant à la rentabilité de l'exploitation à Anticosti. L'annonce par le gouvernement Marois de la poursuite de l'exploration dans le cadre d'un partenariat avec des entreprises privées repousse la réalisation d'une étude du BAPE sur ces questions après que les données sur l'évaluation du potentiel pétrolier seront connues. La CSN et plusieurs autres organisations ont critiqué ce choix qui représente déjà un risque pour l'environnement de l'île tout en ajoutant une pression très importante sur le BAPE advenant qu'un potentiel important se précise.

L'EES2 démontre par ailleurs que l'acceptabilité sociale d'une éventuelle exploitation des hydrocarbures n'est pas acquise. Les nombreuses personnes consultées pour l'étude ont notamment souligné « les effets potentiels éventuels d'un déversement accidentel majeur sur la biodiversité, le tourisme et la pêche ainsi que les faibles retombées économiques anticipées pour les régions



GERALD HERBER / LA PRESSE CANADIENNE

La catastrophe de Deepwater Horizon dans le golfe du Mexique en 2010 nous rappelle que l'encadrement légal n'empêche pas des déversements.

concernées» et l'importance de tenir compte des leçons de l'accident de Deepwater Horizon, qui a fait l'objet d'une commission présidentielle d'enquête chez nos voisins du Sud.

Les auteurs recommandent aussi de considérer le golfe du Saint-Laurent et la baie des Chaleurs dans leur globalité. Les écosystèmes ne se divisent pas en fonction

des frontières des cinq provinces qui bordent cette immense étendue d'eau. L'harmonisation des règles entre les provinces et le fédéral représente donc un enjeu. L'accord Québec-Ottawa de mars 2011 prévoit la mise en place de lois miroirs qui seront déposées par les deux parlements. Une administration commune devra être mise en place pour

superviser le tout. Il pourrait toutefois subsister des divergences avec les autres provinces. Tout cet appareil législatif et administratif prendra du temps avant d'être bien huilé.

Des lacunes à combler

L'EES2 soulève également « plusieurs lacunes dans l'état actuel des connaissances ». Il devient donc difficile de légiférer et d'encadrer efficacement un écosystème que nous connaissons mal. Nous pourrions, par exemple, négliger de protéger un endroit névralgique pour la faune ou installer une plateforme à un endroit où les courants marins seraient particulièrement puissants et risqueraient de disperser rapidement le pétrole lors d'un déversement. Il faut donc combler ces lacunes.

En cas d'accident, la capacité de récupération du pétrole est nettement déficiente. Les auteurs de l'étude insistent sur les coupes budgétaires fédérales qui ont eu un effet sur les services d'urgence environnementale. La Garde côtière canadienne ne serait pas non plus en mesure d'intervenir de façon appropriée si un superpétrolier de 150 000 tonnes ou même un vraquier de 700 tonnes sombraient dans le golfe. Avant d'aller de l'avant, il est recommandé de mettre en place une capacité d'intervention suffisante en cas d'accident. Le Plan national de sécurité civile devrait également tenir compte de cette éventualité.

Et notre dépendance ?

Dans cet important rapport, on interroge également la stratégie énergétique du Québec à long terme. « La justification même de ces activités, qui pourraient se tenir sur plusieurs décennies, est donc souvent remise en question dans le contexte des politiques de développement d'énergies propres, du Plan d'action sur les changements climatiques et de la nécessité de réduire la dépendance aux énergies fossiles qui y sont associées. » Bref, on peut se demander si le pétrole sera encore la meilleure énergie disponible dans 10 ou 20 ans lorsqu'une exploitation pourrait démarrer au Québec. Il se peut qu'une énergie renouvelable de nouvelle génération prenne la place du pétrole, un peu comme ce dernier avait pris la place du charbon à une autre époque. Il ne manquait pourtant pas de charbon, mais le pétrole possédait des avantages techniques et se transportait plus facilement. Est-ce qu'une nouvelle énergie pourrait déclasser le pétrole de la même façon ? Une « réflexion collective » pour se doter d'orientations en matière éner-

gétique est préconisée. La Commission sur les enjeux énergétiques, dans son récent rapport rendu public par *Le Devoir* et commandé en vue de préparer la politique énergétique du gouvernement, insiste justement sur la nécessité de réduire notre dépendance aux énergies fossiles.

Tout récemment, le gouvernement du Parti québécois confirmait son intention de lancer deux nouvelles études. Une de celles-ci serait éventuellement consacrée au pétrole à Anticosti. Ce découpage de l'objet d'étude par territoire retarde cependant le moment où un portrait d'ensemble de l'impact de la filière des hydrocarbures au Québec sera disponible. Or, la réglementation à venir devra s'appliquer à l'ensemble des situations et des régions.

Une loi qui se fait attendre

Si les études montraient un jour une possibilité d'exploiter le pétrole dans le respect de l'environnement et avec une acceptabilité

sociale, il faudrait néanmoins prévoir un encadrement légal précis et efficace.

La loi sur les hydrocarbures devra tenir compte des aspects liés à l'environnement et à la sécurité, mais aussi de la fameuse question des redevances et des garanties financières. Ottawa a récemment annoncé son intention de faire remonter la limite de responsabilité d'une entreprise pétrolière à 1 G\$. Or, si on fait face à un accident de l'amplitude de celui du golfe du Mexique (plus de 20 G\$), même cette somme serait nettement insuffisante. Devrait-on augmenter ce seuil pour le Québec ? Il faudra aussi entrer dans les détails et déterminer si on impose une valve de sécurité aux plateformes en milieu marin et quelles seront les exigences techniques de construction et d'inspection des travaux.

Encore récemment, la ville de Gaspé a perdu sa cause devant la Cour supérieure alors qu'elle cherchait à imposer des périmètres de sécurité autour de ses sources d'eau potable. Petrolia pourrait donc forer à proximité de



JONATHAN HAYWARD / LA PRESSE CANADIENNE

PUISER DU PÉTROLE AU MILIEU DES GLACES

Le golfe du Saint-Laurent n'est pas le golfe du Mexique. « Les glaces rajoutent une perturbation qui n'est pas prise en compte par les systèmes de navigation électronique des navires », estime Émilien Pelletier, chercheur à l'Institut des sciences de la mer de Rimouski.

Le risque supplémentaire lié à la glace ne complique pas seulement la vie des capitaines, mais rendrait virtuellement impossible le ramassage du pétrole advenant un déversement en hiver et ralentirait sa biodégradation. « Avec une eau qui dépasse rarement 10 °C, l'évaporation et la biodégradation du pétrole seraient 10 fois plus lentes que dans le golfe du Mexique. En hiver, ce serait encore pire », fait valoir le chercheur, qui était intervenu à plusieurs reprises dans les médias lors de la catastrophe de Deepwater Horizon, au large des États-Unis. Cette explosion de 2010 rappelle d'ailleurs que malgré certaines réglementations, un désastre demeure toujours possible.

On pourrait croire que les glaces tendront à diminuer avec le réchauffement climatique. D'importantes fluctuations du climat sont cependant observées, il faut donc envisager une hausse sporadique de la quantité de glace dans le golfe. Par ailleurs, la hausse des températures tend à multiplier le nombre des événements climatiques extrêmes.



ANNIK MH DE CARUFEL



MICHEL GIRoux

Pierre Patry, trésorier de la CSN et responsable politique des questions environnementales, estime qu'il ne faut pas se lancer dans l'aventure pétrolière avant d'avoir effectué une étude approfondie sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures au Québec.

Ci-contre, site d'exploration de gaz de schiste dans la région de Lotbinière.

« Anticosti est sans contredit un cas des plus douteux », soutient par ailleurs Pierre Patry. Il s'agit en effet de pétrole de schiste et la question environnementale n'a fait l'objet d'aucune étude indépendante jusqu'à maintenant. Le taux de récupération du pétrole est incertain et il n'est pas encore clair que l'opération serait rentable.

Même si l'existence d'aucune réserve n'est encore prouvée, le cas d'Old Harry semble plus prometteur économiquement puisqu'il s'agit de pétrole conventionnel. La plateforme représente toutefois un coût au moins dix fois supérieur à celui d'un puits terrestre. Avec un investissement de plus de 200 M\$, il faut être bien certain de détenir un gisement important et accessible. Il faut aussi comparer ces gains éventuels aux risques pour l'environnement.

Selon des données mises en lumière par le Service des relations du travail de la CSN, les pêcheries dans le golfe génèrent quelque 1,5 G\$ par année. Ce sont 12 000 pêcheurs et 10 000 petites entreprises. Pour le tourisme, on estime les retombées annuelles à 660 M\$ et à 17 000 emplois. Ces industries sont là depuis toujours et l'on peut se demander qui paierait pour les dédommager en cas de déversement.

« Nous pensons aussi qu'il faut faire tous les efforts pour s'affranchir du pétrole et réduire notre dépendance. Il faut travailler sur des solutions de rechange », ajoute le trésorier de la CSN, qui pense notamment à une meilleure utilisation des surplus d'électricité, à la production d'énergie à base de biomasse forestière, à un véritable programme d'économie d'énergie ou encore à un développement de l'énergie éolienne mieux ordonné que celui que nous avons connu. ■

insiste Pierre Patry, qui estime également que la question de la nationalisation des hydrocarbures demeure ouverte.

« Si on va de l'avant avec l'exploration, ça devrait être sous l'égide de l'État », estime-t-il par ailleurs, en parlant des travaux de recherche qui seraient nécessaires si nous voulons avoir une meilleure idée des réserves cachées dans le golfe, sur l'île d'Anticosti et en Gaspésie. Si on se rend compte que le potentiel n'est pas là, « le risque, à l'évidence, ne vaudra pas la peine ». M. Patry pense que le moratoire doit permettre de prendre le temps nécessaire pour faire le tour de ces questions, car les conséquences seraient trop grandes pour qu'on se lance tête baissée dans l'aventure pétrolière. Des études approfondies sont nécessaires pour mettre en place une bonne législation. « On propose un BAPE générique sur tout le pétrole du Québec », précise-t-il.

▶ la ville si la décision n'est pas cassée par une instance supérieure. Le projet de règlement déposé par le gouvernement du Québec ne protège pas de façon aussi importante les sources d'eau potable que certains des 70 règlements municipaux adoptés en ce sens jusqu'à maintenant. Les communautés visées par un projet de puits de pétrole pourraient ne pas accepter un assouplissement des règles de protection de l'eau potable pour lesquelles elles se sont battues. L'exploration du gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent en est un bon exemple.

Par ailleurs, l'expertise en forage provient surtout de l'Ouest et des États-Unis. À moins d'un programme de formation adéquat, il est donc probable que très peu d'emplois de construction et d'exploitation de puits de pétrole seraient détenus par des Québécoises et des Québécois.

Évaluer les risques et les gains

Les promoteurs qui détiennent les *claims* d'exploration pétrolière au Québec parlent de retombées importantes pour l'économie du Québec. Qu'en est-il vraiment ?

« Avant de faire miroiter l'avantage du pétrole pour les finances publiques, il faudrait mieux connaître ce potentiel », affirme Pierre Patry, trésorier de la CSN et porte-parole de l'organisation sur cette question. Le moratoire proposé par les syndicats permettrait justement de prendre le temps de mieux documenter les coûts sociaux et environnementaux et de les comparer avec les réserves estimées afin de prendre une décision éclairée.

La question des emplois et des redevances doit être examinée d'avance. « Des emplois, ça s'exige. Ce sont nos ressources naturelles »,

MANIFESTE SYNDICAL POUR UN MORATOIRE

L'exploitation du pétrole est un sujet sensible au Québec. Au moins trois manifestes ont été publiés sur la question. Un premier disait en substance qu'il fallait exploiter pour sauver nos finances publiques, tandis qu'un second s'opposait à l'exploitation pour des raisons environnementales. Pour sa part, la CSN, en coalition syndicale avec la CSD, la CSQ, la FTQ, a adopté une position de prudence en réclamant au gouvernement :

- Qu'il ordonne un moratoire complet et immédiat sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures en sol québécois ;
- Qu'il tienne un BAPE générique, étape essentielle et préalable à l'amorce d'un débat sain et éclairé, afin de bien mesurer l'ensemble des impacts sociaux et économiques et de bien évaluer les risques environnementaux associés au développement de cette filière énergétique ;
- Qu'il s'inscrive encore davantage dans la lutte aux changements climatiques et adopte un plan d'action ambitieux de réduction des gaz à effet de serre ;
- Qu'il mette tout en œuvre pour réduire notre dépendance aux hydrocarbures.

DROIT D'APPEL À L'ASSURANCE-EMPLOI

LE TRIBUNAL DE LA DISSUASION ?

Beaucoup d'encre a coulé au sujet de la réforme de l'assurance-emploi de Stephen Harper, mais certains de ses effets sont encore méconnus.

PAR **ARIANE GAGNÉ**

L'une des mesures issues de cette réforme, entrée en vigueur en janvier 2013, exige des prestataires occasionnels perdant leur travail qu'ils acceptent des emplois rémunérés jusqu'à 70 % de leur salaire et situés à 100 km ou moins de leur domicile. Mais la réforme a un autre visage, moins médiatisé, celui du Tribunal de la sécurité sociale (TSS).

De 1941 à 2013, le conseil arbitral permettait aux chômeurs et aux chômeuses de contester une décision de la Commission d'assurance-emploi et d'être entendus rapidement, dans un délai de 30 jours. Deux représentants, un patronal et un syndical, et un président siégeaient à ce conseil.

En mars 2012, les conservateurs abolissent ce système. Le citoyen doit maintenant présenter une demande de révision administrative obligatoire auprès de Service Canada, sans même avoir le droit de savoir sur quelle base ses prestations ont été coupées. Aucun délai n'est imposé au décideur pour répondre à cette demande et le processus s'échelonne trop souvent sur plusieurs mois. Si la décision négative est maintenue, il y a alors droit d'appel devant une nouvelle instance : le Tribunal de la sécurité sociale.

« L'équilibre des forces qui existait au conseil arbitral est rompu, souligne le vice-président de la CSN, Jean Lacharité. Une seule personne, évidemment nommée par le gouvernement Harper, siège maintenant à ce tribunal. L'aspect humain de l'ancien système a fait place à des techniques d'audition tout à fait impersonnelles : vidéoconférence, audience par téléphone, il est même question de procéder par questionnaire ! Et les délais sont tellement longs pour être entendus que bien des gens renoncent à l'exercice de leur droit », ajoute-t-il.

Alors qu'entre 20 000 et 25 000 demandes d'appel par an étaient déposées au conseil arbitral, c'est à peine 1776 demandes qui l'ont été durant les huit premiers mois d'existence du nouveau tribunal. « Forcées de se retrouver rapidement n'importe quel type de travail, plusieurs personnes acceptent un



MICHEL GIROUX

emploi, le temps que leur cause chemine. Les plus persévérantes, celles qui décident de se rendre jusqu'au tribunal d'appel, réussiront peut-être au bout du compte à obtenir une audience, mais si elles gagnent, que feront-elles de leur emploi ? Une démission serait considérée comme un départ volontaire non justifié, une raison suffisante devant la loi pour perdre ses prestations. On est donc devant un droit purement théorique », affirme encore le vice-président de la CSN.

Autre problème de taille : le tribunal ne rend pas ses décisions publiques. « Ça va contre tout principe de justice naturelle, soutient Jean Lacharité. Il faut avoir accès aux décisions, car elles contiennent les règles d'interprétation de la réforme qui concernent chacun d'entre nous. »

Digne de Kafka

Auparavant, le système ne pouvait être plus accessible pour monsieur et madame Tout-le-Monde. Un individu qui n'était pas d'accord avec une décision pouvait simplement écrire une lettre pour signifier qu'il allait la contester. À présent, il doit remplir un formulaire

Hans Marotte. « À ceux qui doutent des effets de la réforme sur la population, moi je réponds qu'ils se trompent : celle-ci fonctionne à merveille. »

de trois pages quasi incompréhensible. « Moi-même, qui défend les droits des chômeurs depuis 19 ans, je me suis trompé plusieurs fois. Imaginez le citoyen ordinaire ! », déplore de son côté Hans Marotte, avocat du Mouvement action chômage de Montréal.

Lettres inutiles ou contenant de l'information inexacte, heures d'audience erronées, retours d'appel qui tardent, impossibilité pour le représentant du prestataire d'entrer en contact avec un juge du tribunal afin de prendre part à l'audience qui se tient par téléphone, les aberrations administratives se multiplient au TSS pendant que les chômeurs n'en finissent plus d'attendre. « Plusieurs, découragés et trop stressés par la situation, nous appellent pour se désister », laisse tomber Hans Marotte en concluant, sarcastique : « À ceux qui doutent des effets de la réforme sur la population, moi je réponds qu'ils se trompent : celle-ci fonctionne à merveille. » ■

SECTEUR PRIVÉ

UN INSIDIEUX GLISSEMENT

Marge de manœuvre, flexibilité, économies, expertise externe, toutes les raisons sont bonnes pour l'employeur qui veut avoir recours à la sous-traitance. Ce phénomène atteint au Québec des proportions sans précédent. Le rouleau compresseur de la sous-traitance n'est pas près de s'arrêter. Nos syndicats sont-ils bien équipés pour y faire face? Avons-nous les bonnes stratégies? *Perspectives CSN* vous propose une réflexion sur l'état de la sous-traitance.

PAR **DENIS GUÉNETTE**

PHOTOS : **NORMAND BLOUIN**

Lorsqu'on discute de sous-traitance avec Guy Bolduc, trésorier du syndicat des travailleurs de Mines Noranda, les mauvais souvenirs refont vite surface. Le conflit de 2002 aura duré 11 mois et demi et laissé des traces qui ne pourront sans doute jamais s'effacer. « Au début du conflit, nous étions 600 travailleurs syndiqués, on est maintenant 350. L'entreprise a utilisé le conflit pour mettre à pied 160 travailleurs d'entretien, réorganiser le travail et faire entrer la sous-traitance. Aujourd'hui, celle-ci compte 260 cadres et employé-es non syndiqués. Tout s'est passé dans un contexte de menace de fermeture. Six mois avant le début du conflit, la compagnie a pris soin d'embaucher des dizaines de techniciens, de cadres, d'ex-retraités. On a créé des postes bidon en prévision du conflit et d'un retour au travail. » Ce qui s'est produit à Mines Noranda n'est pas un cas d'exception. Comme le souligne Alain Lampron, président de la Fédération de l'industrie manufacturière (FIM-CSN), dans plusieurs secteurs, comme celui du papier, on a aussi brandi à maintes reprises la menace de fermeture pour justifier les mises à pied massives et le recours à la sous-traitance. « La crise financière de 2008 a relancé l'offensive des employeurs en faveur de la sous-traitance. Ils ont profité de cette crise pour s'attaquer à nos conventions

collectives en brandissant les menaces de fermeture, pour faire des gains dans une usine, puis dans l'autre. Ils ont fait rentrer des sous-traitants et réduit au strict minimum la main-d'œuvre. Ce qui fait qu'aujourd'hui, du moment qu'un employé est absent pour cause de maladie, ils n'ont plus le personnel pour le remplacer. L'employeur se tourne alors vers le syndicat en exigeant que les travailleuses et travailleurs fassent des heures supplémentaires. Pour ne pas travailler 60 heures par semaine, 365 jours par année, et pour pouvoir exercer leurs droits aux congés, ils finissent par laisser rentrer les sous-traitants. Dites-moi, est-ce que vous trouvez ça normal que dans une usine de 200 personnes, il n'y ait aucun remplaçant? »

Le procédé qu'évoque Alain Lampron est maintenant largement utilisé par les employeurs. Ils créent une fausse pénurie de travailleurs, ils « abolissent » les listes de rappel, ils ne remplacent pas les départs. En agissant de la sorte, les employeurs créent toutes les conditions « gagnantes » pour avoir recours à la sous-traitance.

Le fantasme des employeurs

Au Québec, les exemples de sous-traitance ne manquent pas. Une enquête menée en 2004, par Patrice Jalette, professeur de relations industrielles de l'Université de



Montréal, a démontré que 96,6 % des entreprises québécoises du secteur manufacturier avaient recours, à des degrés divers, à la sous-traitance ou étaient elles-mêmes des sous-traitantes. « La sous-traitance fait partie de l'arsenal des moyens mis à la disposition des employeurs afin d'accroître la flexibilité organisationnelle. Elle permet à l'employeur de se distancier de la relation d'emploi traditionnelle en remplaçant le contrat de travail par un contrat commercial. » En d'autres termes, aux yeux des employeurs, la sous-traitance a toutes les vertus: elle permet d'augmenter les profits, est source de flexibilité et offre la possibilité de se concentrer sur les activités stratégiques de l'entreprise; elle facilite l'augmentation



1

de la capacité de production et assure le remplacement des absences. En prime, elle augmente son rapport de force face aux travailleurs. Voilà pourquoi les entreprises rêvent toutes de sous-traitance. Comme l'explique Patrice Jalette: « Dans les écoles de commerce, on vante sans cesse les mérites de la sous-traitance. On présente même comme modèle l'entreprise Nike. Une compagnie où toutes les activités, de la fabrication à la distribution, incluant les magasins, sont entièrement sous-traitées. »

Selon le professeur Jalette, cette sous-traitance rêvée n'existe pas dans la réalité: « Des études démontrent que 30 % des contrats de sous-traitance sont des échecs. » Il évoque même les « péchés mortels » de la

sous-traitance: économies insuffisantes, mauvaise qualité des produits, manque de concurrence, perte d'expertise, dépendance et contrats incomplets. Ces facteurs défavorables ont créé ce qu'on appelle la sous-traitance « boomerang ». Une autre étude qu'il a menée en 2007 révèle que 24 % des entreprises sondées avouaient avoir déjà rapatrié des activités qui y étaient confiées.

Pour Alain Lampron, président de la FIM, il ne fait aucun doute que « sur le plan économique, ce n'est pas vrai que la sous-traitance, c'est toujours payant. Quatre fois sur cinq, l'employeur qui s'assoit avec nous et fait preuve de bonne volonté se rend compte que ça lui coûte beaucoup plus cher qu'il pense. Les employeurs ne veulent plus être

responsables des employé-es, mais ils ne réalisent pas dans leurs calculs que tout le travail effectué par nos syndiqué-es avant et après le passage des sous-traitants, n'est jamais comptabilisé. »

Les effets néfastes

Mauvaise pour les entreprises dans 30 % des cas, la sous-traitance l'est davantage pour les travailleuses, les travailleurs et les syndicats. Selon le professeur Patrice Jalette: « Elle empêche l'embauche de nouveaux travailleurs syndiqués, provoque une réduction des emplois de métier, conduit à une perte d'expertise, augmente la charge de travail et entraîne un nivellement par le bas des conditions de travail. Pour les syndicats,



- 1 À l'usine de Rio Tinto Fer et Titane de Sorel, la dernière convention collective prévoit qu'il ne peut pas y avoir de sous-traitance tant que des syndiqué-es sont en mise à pied temporaire.
- 2 Dans le secteur de l'hôtellerie, les conventions collectives contiennent des clauses qui restreignent la sous-traitance.
- 3 Chez Labatt, à LaSalle, l'entretien des équipements est confié à la sous-traitance à mesure que les syndiqué-es prennent leur retraite.
- 4 La FIM-CSN organisait une journée de conférence et de réflexion sur la sous-traitance le 21 novembre à Québec.

cela signifie une baisse des effectifs, la perte d'emplois de qualité au profit d'emplois précaires, ainsi qu'une diminution du pouvoir d'influence.»

Au Québec, 30 % des conventions collectives du secteur manufacturier n'ont pas de clause sur la sous-traitance. La Fédération de l'industrie manufacturière, fait bien meilleure figure, puisque seulement 13 % de ses conventions ne contiennent pas une telle clause.

À la Fédération du commerce (FC-CSN), qui regroupe 32 500 membres, la sous-

traitance est depuis longtemps une préoccupation. Dans le secteur de l'hôtellerie, par exemple, les conditions de travail se sont beaucoup améliorées depuis 25 ans. Comme l'explique Michel Valiquette, trésorier de la fédération : « Les conventions collectives contiennent des clauses de sous-traitance qui encadrent et restreignent l'embauche d'employé-es de l'extérieur. Le recours aux agences de placement existe, mais pour des besoins ponctuels. Certains corps d'emploi ont toutefois disparu (boucher, pâtissier), mais en raison des nouveaux modes de production alimentaire. Pour des raisons d'économie, des hôtels ont délaissé, par exemple, leur service de buanderie ou de minibars. »

Dans le secteur de l'agroalimentaire, constate Jean Archambault, conseiller syndical à la Fédération du commerce, la sous-traitance touche de plus en plus le transport de marchandises. « Chez Metro Richelieu, 80 chauffeurs syndiqués travaillent actuellement dans nos deux entrepôts. Tous ces emplois vont être confiés progressivement à la sous-traitance, en vertu de la lettre d'entente signée dans notre dernière convention. Depuis 2012, les personnes qui partent à la retraite ne sont donc pas remplacées. »

Toujours dans le secteur agroalimentaire, David Bergeron-Cyr, vice-président de la FC, « n'observe pas de sous-traitance dans le domaine de la production ni dans le secteur du nettoyage (sanitation), mais en période de pointe, l'entretien spécialisé de l'équipement y est maintenant de plus en plus confié. On fait alors appel à des travailleurs externes. » Dans certaines usines de transformation des viandes, les conditions de travail sont devenues très difficiles, on manque de main-d'œuvre. Les employeurs doivent donc faire appel à des travailleurs étrangers pour pourvoir aux postes vacants. L'usine de transformation du porc de la compagnie Olymel, à Saint-Esprit, emploie 40 de ces travailleurs. L'entreprise veut en embaucher 40 autres, mais tous ces travailleurs ne pourront vivre au Canada plus de 4 ans, en vertu du programme des travailleurs étrangers temporaires. Entre-temps, ils paient des cotisations syndicales et sont couverts par la convention collective. Si la tendance se maintient, on aura de plus en plus recours à ces travailleurs étrangers pour combler les besoins.

David Bergeron-Cyr déplore qu'à l'usine Labatt de La Salle, « les travailleurs affectés à l'entretien des équipements ne sont plus que 90, leur effectif a déjà compté 150 personnes ».

On procède par attrition pour confier une partie de ces emplois à la sous-traitance. La conciergerie est aussi dans la mire de l'employeur. Toute la production de bière est effectuée par des travailleurs syndiqués.

Dans le secteur de l'alimentation, la sous-traitance fait son œuvre depuis de nombreuses années, selon Serge Fournier, président de la Fédération du commerce. « Les fournisseurs sont beaucoup plus nombreux qu'avant à remplir eux-mêmes les tablettes des supermarchés, ce qui empêche la création d'emplois. Tous les supermarchés ont créé des départements, dirigés par des gérants ou des adjoints-gérants non syndiqués. Ce sont autant d'emplois perdus, des heures de travail qui échappent à nos syndiqués. »

Depuis le début des années 2000, dans les caisses populaires syndiquées à la CSN, le recours aux agences de placement est maintenant mieux encadré par des clauses de sous-traitance. Selon Diane David, secrétaire générale de la FC: « Les employé-es des agences bénéficient aujourd'hui des mêmes clauses salariales et des mêmes pauses repas que les employés syndiqués. Ils sont là pour combler les besoins de remplacement, mais dans les faits, ils sont nombreux à travailler sur une base continue; ce qui évite l'embauche d'employés permanents. On a déjà vu des employés temporaires, mis à pied avant la fin de leur période d'essai, être embauchés par des agences de placement et se retrouver la semaine suivante, dans le poste qu'ils occupaient à la caisse populaire. »

Lueurs d'espoir

Pour le président de la FIM, Alain Lampron: « La sous-traitance est une priorité de négociation, parce que de plus en plus, c'est devenu un enjeu important pour les employeurs. On l'a vu dans le conflit de Kronos et je pense qu'on peut freiner le phénomène. Ce qu'on a fait dans cette usine de Varennes, en Montérégie, est très important, c'est un exemple bien concret. Les 320 travailleurs ont gagné contre la sous-traitance. L'entreprise voulait abolir plus de 100 postes pour les confier à la sous-traitance. Ils ont voulu appliquer ce qui s'est fait dans le secteur du papier. » Cette victoire survenue après cinq mois et demi de lock-out a redonné espoir à plusieurs syndiqué-es d'autres usines, menacés par le spectre de la sous-traitance. Dans le règlement du conflit chez Kronos, les solidarités internationales ont joué un rôle crucial. Selon lui: « Chez Kronos, on est parvenus à aller chercher l'ap-



pui des autres usines européennes du groupe, comme en Norvège. Les travailleurs étaient prêts à débrayer par solidarité. Il ne faut pas sous-estimer cet appui-là. C'est important de bâtir des liens et d'être bien informés. Si l'employeur sait qu'il peut faire une percée dans une usine, il n'hésitera pas à faire la même chose, ailleurs, dans un autre pays. Quand l'information circule, l'employeur ne peut pas faire n'importe quoi. Dans le cas de Bombardier, les échanges avec l'usine ontarienne nous ont permis de régler notre convention à La Pocatière, ça, c'est clair. »

L'usine de Rio Tinto Fer et Titane à Sorel, qui compte 1200 syndiqué-es, est également un exemple de réussite dans la limitation de la sous-traitance. La solution a consisté à introduire une clause dans la convention collective qui empêche d'y recourir, d'ici 2019, tant qu'il y a des syndiqués mis à pied. « Compte tenu de notre situation, c'était une solution acceptable », a affirmé Sylvain Mongeon, membre du comité exécutif du syndicat et un des négociateurs de la dernière convention en 2013. Le secteur de l'entretien est le plus touché par la sous-traitance et la nouvelle clause permet actuellement d'empêcher tout recours à des entreprises externes, puisqu'il y a des travailleurs en mise à pied.

Les meilleurs outils

La présence de clauses pour empêcher la sous-traitance est essentielle et met en évidence la nécessité de l'action syndicale.

En l'absence de clauses négociées, elle relève du droit de gérance de l'employeur.

Selon le professeur Patrice Jalette: « Il est essentiel de se doter de clauses qui encadrent la nature du travail, le volume et les conditions du contrat de sous-traitance. Il faut évaluer quelles sont les conséquences de cette sous-traitance. » Mais ce n'est pas tout. À son avis: « Il faut adopter une position offensive et proactive. Ça veut dire s'impliquer dans le processus de négociation, proposer d'autres solutions au projet patronal, voir à long terme, élargir la discussion sur les coûts réels des projets, monter un dossier et faire des soumissions pour garder les activités à l'interne. » En somme, jouer le jeu de l'employeur, mais avec toutes les cartes en main. Ultimement, il suggère de travailler pour rapatrier à l'interne des activités déjà confiées à la sous-traitance.

Mission impossible diront certains. « Non! répond Guy Bolduc, trésorier du syndicat des travailleurs de Mines Noranda, on commence tranquillement à récupérer des jobs. On garde espoir, la situation économique va mieux, c'est le temps de prouver à l'employeur que nous sommes les meilleurs, qu'on est capables de faire le travail, qu'il peut nous faire confiance et qu'on peut travailler ensemble. »

Les méfaits de la sous-traitance font maintenant partie du quotidien; les syndicats seuls n'y peuvent rien sans la solidarité. Pour Alain Lampron, il ne fait aucun doute: « Chaque fois qu'on laisse aller des emplois à la sous-traitance, on nuit aux autres travailleurs, pire encore, on nuit aux prochaines générations. » ■



SECTEUR PUBLIC

PERSONNE N'Y GAGNE

Aujourd'hui, avec l'attribution d'enveloppes réservées à l'utilisation de ressources externes dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, l'État québécois force les directions d'établissement à recourir à la sous-traitance.

PAR KATERINE DESGROSEILLIERS

Présent, mais timide dans les années 1990, le recours à la sous-traitance dans le secteur public au Québec est devenu monnaie courante avec le projet de réingénierie de l'État mené par le gouvernement de Jean Charest dès son arrivée au pouvoir en 2003. Influencés par le courant managérial de la nouvelle gestion publique, nourris par les *think tank* de droite qui prônent une transformation du rôle de l'État au bénéfice d'intérêts économiques particuliers, les gouvernements successifs ont travaillé à installer les notions de performance et de compétitivité dans les services publics.

Au cours des dernières années, le glissement vers une présence plus importante du privé au cœur même des services publics s'est fait de façon sournoise. Au départ, le prétexte utilisé par le gouvernement pour permettre la sous-traitance dans les établissements était de resserrer les services offerts par l'État autour de la mission principale des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. C'est ainsi que divers services, comme l'offre alimentaire dans plusieurs établissements et l'entretien de certains bâtiments, ont été abandonnés aux mains d'entreprises privées. Le dernier numéro de *Perspectives CSN* faisait d'ailleurs état des problèmes liés à la sous-traitance des travaux d'entretien des établissements d'enseignement dans un dossier complet sur les moisissures dans les écoles de Montréal.

Puis, le spectre s'est élargi, permettant au privé de développer et d'offrir certains services directs à la population. Dans le réseau de la santé, on retrouve aujourd'hui des services essentiels donnés par des sous-traitants. Selon les chiffres du rapport financier annuel 2009 du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), plus de 367 millions de dollars ont été dépensés en 2008-2009 pour l'embauche de main-d'œuvre indépendante. Provenant d'agences de pla-



- 1 Les effectifs d'ouvriers spécialisés du secteur public sont en décroissance et certains métiers sont presque en voie d'extinction.
- 2 Manifestation du 11 mars des cols bleus et des concierges de Terrebonne qui s'opposent fermement à la sous-traitance.
- 3 L'arrivée de PPP, comme au CRCHUM, pave la voie à l'octroi de contrats de sous-traitance.

PHOTOS : NORMAND BLOUIN

cement de personnel, cette main-d'œuvre, composée entre autres d'infirmières, de préposés-es aux bénéficiaires et d'inhalothérapeutes, donne quotidiennement des soins de première ligne. Toujours selon les données officielles du MSSS, ce personnel d'agence coûte 18 % de plus que leurs collègues employés par le réseau public.

L'utilisation croissante des ressources intermédiaires (RI) pour l'hébergement des personnes âgées est un autre exemple de l'importance grandissante de la sous-traitance dans les services spécialisés. Gérées par des entrepreneurs privés, ces installations devaient au départ accueillir des aînés en perte d'autonomie, mais nécessitant peu de soins, afin de désengorger les Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). Or, en décembre 2011, un décret gouvernemental abolissait le plafond d'heures-soins pouvant être administrées en RI. On se retrouve donc aujourd'hui avec des espaces d'hébergement privés où sont prodigués des soins continus et spécialisés.

Un certain nombre d'études ont été menées sur le sujet dans la dernière décennie, autant au Canada qu'aux États-Unis. La plupart du temps, les conclusions de ces enquêtes exposent les conséquences néfastes de la sous-traitance dans les réseaux de la

santé et des services sociaux et de l'éducation. À ce titre, l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), dans son rapport de recherche intitulé *La sous-traitance dans le secteur public: coûts et conséquences*, formule des critiques sévères à l'égard d'une utilisation systématique de la sous-traitance par l'appareil étatique. Les conclusions de l'étude, parue en juin 2013, établissent clairement que les économies espérées avec le recours à des ressources externes ne sont pas au rendez-vous, bien au contraire; les dépassements de coûts sont souvent importants et sans conséquence pour les sous-traitants. L'exemple des différents projets gouvernementaux en technologies de l'information est frappant: pour les quatre projets étudiés, réalisés en majeure partie par des sous-traitants, les dépassements de coûts se situent entre 29 % et 287 %!

Perte d'expertise

La prise en charge par des entreprises privées de certains services, jadis assurés par l'État, entraîne inévitablement une perte d'expertise dans nos rangs. Le cas des ouvriers spécialisés, qui travaillent à l'entretien des établissements publics, autant dans le réseau de la santé que de l'éducation, est un exemple éloquent de ce fait avéré. Dans le rapport



MICHEL GIBROUX
3

du groupe de travail intersectoriel sur les ouvriers spécialisés, l'intersyndicale indique que, pendant que la sous-traitance gagne du terrain dans les établissements, les effectifs des ouvriers dans le secteur public sont en décroissance. Certains titres d'emplois sont pratiquement en voie d'extinction, comme les ferblantiers, les ébénistes et même les soudeurs. Si la tendance se maintient, les établissements publics n'auront bientôt plus d'autre choix que de recourir à des ressources externes à coûts élevés pour faire le travail, puisque l'expertise aura déserté les réseaux de la santé et de l'éducation.

Avec les allégations de corruption et de collusion qui abondent dans l'actualité depuis quelques années, les Québécoises et les Québécois ont développé, avec raison, un souci pour la transparence. Cette préoccupation quant à la bonne gestion des finances publiques se voit trahie par l'octroi de contrats à des sous-traitants. Les organisations privées n'étant pas soumises à la Loi sur l'accès à l'information, il est souvent très difficile d'obtenir un portrait chiffré des activités menées dans le cadre des contrats donnés par le gouvernement. Ainsi, les bilans indiquant les montants alloués à la rémunération des employé-es de même que les profits réalisés par les entreprises embauchées ne peuvent être consultés librement. Le droit du public à l'information ne fait pas le poids devant la protection des intérêts commerciaux des entreprises privées.

Alors que l'État dit vouloir recentrer le secteur public autour de sa mission première, soit de donner des services à la population, on se retrouve aujourd'hui devant une réelle explosion du nombre de cadres; une augmentation de 20 % entre 2005 et 2011 dans

LA SOUS-TRAITANCE AU MUNICIPAL

La sous-traitance a aussi gagné les villes. À Terrebonne, par exemple, l'ancien aréna a fait place aux complexes sportifs Terrebonne. Depuis, l'entretien a été donné en sous-traitance, ce qui a résulté en plusieurs pertes d'emplois pour les travailleurs de la ville. Les employé-es de ce sous-traitant n'étant pas syndiqués, il en résulte également une diminution substantielle des conditions de travail.

La sous-traitance demeure plus que jamais une priorité pour les concierges et surveillants-concierges, en conflit de travail depuis le 11 juillet. Les syndiqué-es veulent mieux l'encadrer en récupérant notamment l'entretien ménager dans tous les nouveaux bâtiments construits.

Avec le projet Urbanova, Terrebonne enregistrera une croissance de sa population de près de 33 % au cours des prochaines années. Pour le moment, la Ville n'envisage aucune nouvelle embauche. Qui s'occupera d'assurer les services à la population, notamment en ce qui concerne le déneigement, l'entretien des espaces de verdure et la signalisation routière?

Portrait d'ensemble

Une étude produite par MCE Conseils sur la sous-traitance dans le secteur municipal fera l'objet d'une tournée de valorisation du travail des cols bleus et des cols blancs de la Fédération des employé-es et employés de services publics (FEESP-CSN) dans toutes les régions du Québec dans les prochaines semaines. Un article dans le prochain numéro de *Perspectives CSN* sera également consacré aux résultats de cette étude. Restez attentifs! ARIANE GAGNÉ



MICHEL GIBROUX
2



le réseau de la santé, selon la Banque de données sur les cadres et salariés du réseau de la santé et des services sociaux du MSSS. La gestion des sous-traitants participe à l'alourdissement de la tâche des administrateurs et crée des besoins pour une structure d'encadrement plus importante. On coupe dans les services directs aux usagers et on embauche des gestionnaires. Par exemple, au CSSS Alphonse-Desjardins, pendant qu'on engage de nouveaux cadres (19 depuis juin 2013), on fait fonctionner la centrale téléphonique avec cinq employé-es en moins, ce qui prolonge les délais pour la prise de rendez-vous.

Assurer la pérennité

Chaque semaine, les médias québécois exposent des faits consternants à propos de contrats donnés en sous-traitance dans le secteur public. Dépassements de coûts faramineux, solutions inadaptées au milieu, personnel non qualifié ne sont que quelques-unes des problématiques qui font régulièrement les manchettes. Malgré cela, le gouvernement actuel continue, tête baissée, à ouvrir tout grand les portes de nos établissements publics aux entrepreneurs privés. Pour Francine Lévesque, 1^{re} vice-présidente de la CSN et responsable de la négociation dans les secteurs public et parapublic, l'hémorragie doit cesser. « Parfois, c'est à se demander si des directions d'établissement ne préfèrent pas être gestionnaires de sous-traitants pour ne pas avoir à assumer eux-mêmes le travail sur le terrain. »

Au sein du mouvement syndical, la volonté de tout mettre en œuvre pour faire cesser la sous-traitance dans le secteur public s'exprime de plus en plus fortement. Dans les rangs de la CSN, les initiatives se multiplient : ajout d'une clause de protection des emplois dans les conventions collectives ; instauration par la FSSS d'une campagne pour la valorisation, la promotion et la préservation des services publics (VPP) ; présentations de MCE Conseils lors de diverses instances de la FEESP afin de prévenir l'utilisation de la sous-traitance en milieu scolaire ; bataille menée conjointement par la FP et la FSSS contre la firme privée Proaction, qui s'immisce de plus en plus dans les processus d'organisation du travail des établissements de santé et de services sociaux. Pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs du secteur public, la vigilance est de mise et les actions se précisent pour assurer la pérennité des services publics. ■

HISTOIRE D'UNE RÉUSSITE SYNDICALE

PAR KATERINE DESGROSEILLIERS

PHOTOS : MICHEL GIROUX



1

Dans cette bataille importante que mènent les organisations syndicales pour préserver les services publics, de belles victoires viennent témoigner du bien-fondé de la lutte.

Les outils mis à la disposition des syndicats des différents réseaux pour prévenir et contrer les recours à la sous-traitance dans nos établissements publics commencent à porter ses fruits. La fin de la sous-traitance pour l'entretien ménager à l'institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal en est un exemple probant. *Perspectives CSN* s'est entretenu avec Serge Croteau, président du syndicat, afin qu'il nous raconte l'histoire de cette réussite.

Situé à Montréal, dans le quartier Côte-des-Neiges, l'institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal (IRGLM) est un hôpital spécialisé en réadaptation des personnes physiquement handicapées. Il est le produit de la fusion, en 2008, de l'Institut de réadaptation de Montréal (IRM) et de l'hôpital de réadaptation Lindsay (HRL).

Avant la fusion, les deux établissements voisins possédaient leur propre mode de fonctionnement. À l'IRM, aujourd'hui le

pavillon Gingras, l'entretien du bâtiment était sous-traité aux Services ménagers Roy, tandis qu'à l'HRL, maintenant le pavillon Lindsay, l'entretien était assumé par une équipe de salarié-es de l'hôpital.

En 2009, une fois le processus de fusion entamé, la direction du nouvel établissement choisit de maintenir le statu quo quant à l'entretien des lieux. Le contrat avec les Services ménagers Roy est renouvelé de gré à gré pour l'entretien du pavillon Gingras. « À la suite de cette décision, nous n'avons pas baissé les bras. Nous avons martelé que le statu quo n'était pas acceptable. Nous avons rappelé à la direction que nous possédions l'expertise nécessaire pour effectuer l'entretien ménager et que l'établissement devait, selon l'article 29 de la convention, nous permettre de soumissionner en premier sur le travail à accomplir », explique Serge Croteau.

Au cours des années qui suivent, les plaintes concernant l'entretien ménager au pavillon Gingras se multiplient. « Les employé-es et les usagers qui fréquentaient ce bâtiment s'inquiétaient de la salubrité des lieux. Ils avaient bien raison de le faire, puisqu'en octobre 2013 un étage complet du

pavillon était fermé à cause d'une écloison alarmante d'une bactérie multirésistante particulière.» Les problèmes liés aux infections nosocomiales perdurent et la direction de l'Institut cherche à savoir pourquoi ces problèmes ne surgissent pas du côté du pavillon Lindsay. En comparant les pratiques, la direction constate que les employé-es du pavillon Lindsay ont une formation complète sur la désinfection des lieux, qu'ils utilisent les bonnes techniques et surtout les bons produits. D'autre part, le contrat du sous-traitant n'inclut pas la liste des produits de désinfection et, par conséquent, les produits utilisés pour nettoyer les planchers et les autres surfaces ne conviennent pas du tout à ce type d'établissement. « Ces problèmes malheureux nous ont permis de démontrer clairement que l'expertise interne jouait un rôle essentiel dans tous les départements, y compris celui de l'entretien ménager. »

De nombreux extras

En mai 2013, à quelques mois de la fin du contrat d'entretien ménager, la direction accepte de recevoir une proposition syndicale. Le syndicat a alors 60 jours pour réaliser et présenter une offre de services en bonne

et due forme. « Nous nous sommes mis à l'ouvrage immédiatement. En premier lieu, nous avons demandé à voir les chiffres de l'année précédente. Lorsque nous avons pris connaissance des budgets, nous avons compris que c'était tout à fait possible pour nous de soumettre une proposition intéressante. » Les chiffres parlaient d'eux-mêmes : les Services ménagers Roy réclamaient 34 740 \$ par mois pour l'entretien du pavillon Gingras et pourtant la facture totale pour l'année 2012 était de 677 430 \$. Les extras, tels l'entretien du sous-sol, la pose des tapis, le lavage des vitres, et toutes autres tâches qui ne correspondaient pas à l'entretien de base, représentaient près de 40 % du montant facturé.

Un des défis pour le syndicat dans tout le travail entourant la réalisation de la soumission était de ne pas entrer dans une logique marchande. « On ne voulait pas faire plus avec moins. On voulait simplement faire la preuve qu'avec les mêmes budgets, on pouvait mieux faire le travail à l'interne, en profitant de l'expertise de notre monde. Les employé-es de l'Institut ont développé un sentiment d'appartenance envers l'établissement et ça a une influence sur la qualité du travail accompli. Ça aussi, ça compte. »

Des outils pour les syndicats

Tôt dans le processus, le syndicat a mandaté MCE Conseils pour travailler sur tout le volet chiffré de la proposition. Les consultants l'ont également aidé à faire l'évaluation de sa capacité à prendre en charge l'entretien complet des deux bâtiments. « L'appui de MCE Conseils dans notre démarche a été essentiel. Pour le pavillon Gingras, nous avons monté un service d'entretien ménager de A à Z. En plus des budgets, nous avons soumis des horaires et des routes de travail. Le plan couvrait vraiment tout. »

Présentée comme un projet pilote, la proposition du syndicat a été soumise en septembre 2013 au comité de direction et au comité de vérification qui l'ont tous deux entériné. Le 7 octobre dernier, le CA de l'IRGLM s'est prononcé unanimement en faveur du projet, convenant d'une période d'essai de 20 mois. « Les Services ménagers Roy ayant quitté l'établissement le 31 janvier 2014, on est au tout début de la prise en charge de l'entretien par notre monde. Il y aura bien entendu des ajustements à faire dans les prochaines semaines et dans les prochains mois, mais nous sommes confiants et très contents de la tournure des événements », conclut le président du syndicat.

Des postes en jeu

Guy Laurion, vice-président de la FSSS et ancien président du Syndicat des employé-es de l'IRGLM, souhaite que la réussite de cette démarche syndicale, entreprise par les travailleuses et les travailleurs il y a déjà plusieurs années, encourage d'autres syndicats à faire de même. « Ce n'est pas toujours évident de se lancer dans une telle bataille. Le chemin pour arriver au but peut être long, mais dans le contexte actuel, ce sont des milliers d'emplois dans les services publics qui en dépendent. La détermination, la conviction du bien-fondé du projet et l'appui des membres sont tous des facteurs de réussite. Ce projet confirme qu'expertise publique et services de qualité vont de pair. »

L'acquisition du contrat d'entretien ménager du pavillon Gingras par le syndicat de l'établissement a entraîné la création de 16 nouveaux postes, dont dix à temps complet. Bien plus qu'une victoire symbolique du mouvement syndical, cette initiative du syndicat des employé-es de l'institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal fait la démonstration, une fois de plus, que la sous-traitance participe au mal-financement des services publics. ■



- 1 **Serge Croteau**, président du syndicat.
- 2 Les travaux d'entretien ménager du pavillon Gingras auparavant effectués par une entreprise privée ont été confiés aux syndiqué-es, ce qui éliminera de nombreux extras qui représentaient près de 40 % de la facture.

SCANDINAVIE

UN MODÈLE DE CROISSANCE ET D'ÉGALITÉ

Nous avons pris l'habitude au Québec de nous comparer à notre voisin du Sud. Sur les ondes, dans les discours politiques et dans de nombreuses interventions publiques, on se compare aux États-Unis. Pourtant, ils sont dans plusieurs domaines bien loin d'être un exemple à suivre.

PAR HUBERT FORCIER

Bien que les Américains aient réussi au fil des années à maintenir une croissance économique (1,66 % de 1981 à 2011), ils ont aussi vu s'accroître les inégalités sociales de manière indécente. On apprenait récemment que le 1 % des plus riches avaient vu leurs revenus augmenter de 11,3 %, alors que 90 % des plus pauvres les avaient vu quant à eux diminuer de 10,7 % sur une période de 10 ans (de 2002 à 2012)¹.

Alors, pourquoi ne pas tout simplement nous comparer aux meilleurs ? Pourquoi n'allons-nous pas voir ce qui fonctionne ailleurs ? Un modèle ressort inévitablement et mérite qu'on s'y attarde : le modèle scandinave. En effet, les pays scandinaves ont su maintenir dans les dernières années une croissance économique impressionnante avec des programmes sociaux à faire rêver. Alors, pourquoi ne pas s'inspirer de ces pays ?

L'importance du mouvement syndical

Les chercheurs s'entendent pour regrouper, dans le modèle scandinave, la Suède, la Norvège, la Finlande et le Danemark. Ces quatre pays ont donc suffisamment de traits communs pour que l'on puisse parler d'un modèle à part entière. Deux éléments essentiels permettent de distinguer ce modèle et sa réussite.

Mentionnons d'abord l'importance que joue et qu'a joué le mouvement syndical. En

Ci-dessus, le Kungsträdgården, parc très prisé du centre-ville de Stockholm. Les rassemblements du 1^{er} mai y ont habituellement lieu tous les ans.

Ci-contre, une passante devant une station de vélos de location, à Oslo.

À droite, cours d'anglais dans une classe de 7^e année, à Helsinki.



INTS KALNINS / REUTERS

effet, le taux de syndicalisation en Suède était de 82 % en 2012. Le mouvement syndical a donc été un acteur clé dans la constitution de ce que l'on peut maintenant appeler le modèle scandinave. C'est en raison de cette présence incontournable qu'un État social fort a pu se développer et qu'il perdure de nos jours, permettant d'instituer des programmes sociaux et d'améliorer non seulement les conditions de vie des syndiqué-es, mais aussi celles de l'ensemble de la population.

Vient ensuite le deuxième élément, soit le développement d'un État social fort, dirigé politiquement pendant de nombreuses

années par des partis sociaux-démocrates. Cet État social se maintient en raison d'un appui populaire constant, ce qui crée une dynamique politique où l'objectif est bien plus d'améliorer les services publics et les programmes sociaux que de les privatiser. Cela s'inscrit dans une culture politique où le mode de scrutin proportionnel oblige les élu-es à tenir compte de l'avis de la population et à gouverner en coalition, représentant ainsi plus fidèlement les choix des citoyennes et des citoyens.

Si bons que ça ?

Les pays scandinaves performant particulièrement bien dans la plupart des études comparatives internationales, que ce soit sur le plan économique ou sur le plan social. Ils sont parmi les pays où les inégalités sociales sont les moins importantes. Le coefficient de GINI, permettant d'évaluer les inégalités dans une société, est de 0,249 en Norvège, de 0,252 au Danemark, de 0,260 en Finlande et de 0,269 en Suède. En comparaison, celui du Canada est de 0,320 et celui des États-Unis de 0,380². Plus on se rapproche de zéro, plus on est en présence d'une société égalitaire. Plus on se rapproche de 1, plus la richesse est concentrée entre les mains d'une minorité. Plusieurs pays d'Afrique, par exemple, ont un coefficient de GINI supérieur à 0,5.

Les pays scandinaves se retrouvent souvent dans le peloton de tête des indicateurs internationaux : taux de scolarité, espérance de vie, productivité, taux d'emploi, poids de la dette publique, performance dans les tests PISA sur le système d'éducation, etc. Une récente étude de l'ONU sur le bonheur faisait d'ailleurs ressortir que c'est dans les pays scandinaves que les gens se disent les plus heureux.

Il est donc faux de prétendre qu'il soit impossible de maintenir des programmes sociaux généreux dans une économie mondialisée. Comme l'explique Stéphane Paquin, professeur à l'Université de Sherbrooke, les pays qui ont des États sociaux forts tirent particulièrement bien leur épingle du jeu³. Le Québec peut donc légitimement aspirer à une société plus juste et plus égalitaire tout en se démarquant du point de vue économique. ■

1. Justin Lahart, "Worry Over Inequality Occupies Wall Street", *The Wall Street Journal*, 10 novembre 2013.

2. Selon les données de l'ONU, pour 2010.

3. Stéphane Paquin, « Les rumeurs sur ma mort sont grandement exagérées. La mondialisation et les politiques publiques », *Note de recherche de l'École de politique appliquée*, printemps 2010.

La Scandinavie en bref

Vastes programmes sociaux

Le poids démographique et le solde migratoire des pays scandinaves se comparent à ceux du Québec, mais avec une population plus vieillissante. En 1990, les personnes âgées représentaient 17,8 % de la population des pays scandinaves, contre 10 % pour la population québécoise. Malgré ce vieillissement plus rapide, ces pays ont maintenu un bassin de services publics et de programmes sociaux parmi les plus larges dans le monde.

Taux d'emploi élevé

Leur taux d'emploi est un des plus élevés au monde, à près de 80 % en 2010 pour la Suède. Ces pays sont notamment les chefs de file pour le taux d'emploi des femmes, alors qu'ils ont développé dans les années 1970 des politiques familiales généreuses, notamment en matière de congés de maternité, de conciliation famille-travail, de services de garde et de services à domicile pour les personnes en perte d'autonomie. De plus, avec un temps de travail moyen similaire à celui du Québec, les pays scandinaves ont une productivité supérieure.

Endettement très bas

Ces derniers ont aussi un niveau d'endettement public très bas. Selon l'OCDE, les quatre pays scandinaves ont des dettes publiques qui représentent moins de 60 % du PIB, contre plus de 80 % pour le Canada en 2010.

Éducation gratuite de qualité

La Finlande est une référence en éducation. Les enseignantes et les enseignants ont une très grande autonomie, le nombre d'élèves par classe est réduit, l'enseignement privé y est très peu développé et la gratuité s'applique à tous les niveaux. Les programmes universitaires sont contingentés, la sélection des étudiantes et des étudiants y est donc très importante.

Forte participation politique

Les pays scandinaves se distinguent par une forte participation politique de leurs citoyennes et de leurs citoyens, comme l'indique le taux de vote élevé, le niveau de militantisme syndical et politique important, et la consommation médiatique parmi les plus élevées dans le monde, notamment pour ce qui est des journaux.

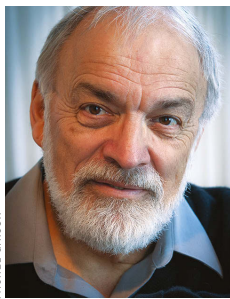


OPHELIA DE PABLO / KEYSTONE



ERIN RICHARDS / KEYSTONE

Histoire



MICHEL GIROUX

Pierre **MAISONNEUVE**

L'auteur est journaliste retraité de Radio-Canada.

RADIO-CANADA

DES SALAIRES MOINDRES POUR LA SOCIÉTÉ DISTINCTE

J'ai passé plus de quarante ans de ma vie professionnelle au Service de l'information du réseau français de Radio-Canada. Impossible pour moi de lui tourner le dos, de ne pas être préoccupé par ce qui s'y passe.

Les nouvelles qui me parviennent de la grande Maison sur les négociations en cours entre la SRC et le Syndicat des communications de Radio-Canada, le SCRC-CSN, me font dire que plus ça change, plus c'est pareil. L'histoire se répète.

Je ne prétends pas à l'objectivité dans cette histoire à laquelle j'ai été mêlé en tant que spectateur ou acteur selon les années. Mais je crois utile de partager avec vous ma compréhension de cette longue aventure qui dure depuis plus d'un demi-siècle, qui remonte à la longue grève des réalisateurs de la télévision de la SRC en 1959. C'est dans cet événement exceptionnel qu'on trouve le germe de tant de négociations avortées, de conflits, de grèves, de lock-out.

Cette première grande grève a fait comprendre à ses acteurs, qu'à Radio-Canada, il pouvait y avoir deux poids, deux mesures dans les relations de travail et qu'ils vivaient dans une société distincte avant le nom!

1959: Premier coup de tonnerre

Pour comprendre ce conflit de 1959, il faut relire entre autres la biographie consacrée à René Lévesque par Pierre Godin, *René Lévesque, un homme et son rêve*¹. L'histoire est simple. Les réalisateurs voulaient former un syndicat pour se mettre à l'abri de l'arbitraire de la direction qui pouvait résilier le contrat de chacun d'eux si Radio-Canada le jugeait à-propos. Mais Radio-Canada



ARCHIVES DE LA CSN

disait que les réalisateurs étaient des patrons donc qu'ils ne pouvaient se syndiquer. Ce fut la grève.

Les responsables du réseau français n'avaient pas de pouvoir pour négocier. C'est le siège social d'Ottawa qui menait l'affrontement avec les réalisateurs. Pas de vraies négociations, mais une menace: *CBC, c'est ce qu'il y a de mieux au monde. Vous ne voulez pas rentrer? OK! On va repartir de zéro... We'll start from scratch!*². Les négociateurs patronaux étaient unilingues anglophones. Le ministre conservateur du Travail à Ottawa, Michael Starr, était aussi unilingue et ne connaissait rien du réseau français qu'il n'avait jamais regardé. Ce fut

le chemin de Damas de René Lévesque qui n'était pas favorable à la grève au départ. Il s'impliqua à fond dans le conflit. Il était convaincu que jamais on n'aurait toléré un tel affrontement au réseau anglais à Toronto. Les appuis furent nombreux. Les trois futures colombes, Trudeau, Marchand et Pelletier, étaient du côté des réalisateurs. Mais la solidarité syndicale ne jouait pas dans l'ensemble de CBC-Radio-Canada. Les employés du secteur anglophone franchissaient allègrement les piquets. Ce n'était pas leur combat.

La grève a duré 69 jours. Les réalisateurs ont eu le droit de former leur syndicat et de négocier collectivement. Par la suite, le président des réalisateurs, Fernand Quirion,

a perdu son émission *Les belles histoires des pays d'en haut* sous les pressions de l'auteur Claude-Henri Grignon. René Lévesque n'est jamais revenu à Radio-Canada. Le conflit a fait de lui un grand leader politique.

La Saint-Jean de 1968

En 1968, la majorité des journalistes du Québec se sont séparés de l'American Newspaper Guild, à très grande majorité anglophone, pour se joindre à la CSN. Premier conflit pour le nouveau syndicat : la fête de la Saint-Jean, le 24 juin 1968, la veille des élections fédérales, la première campagne de Pierre-Elliott Trudeau en tant que premier ministre. Il était à l'estrade d'honneur avec le maire de Montréal, Jean Drapeau, devant la bibliothèque municipale rue Sherbrooke, face au parc La Fontaine. Il y avait foule.

Comme chaque année, Radio-Canada télédiffusait le traditionnel défilé.

La contestation a pris de l'ampleur, les policiers ont été rapidement débordés. Des projectiles furent lancés vers les dignitaires. Les réalisateurs, caméramans et animateurs de l'émission ont reçu ordre de ne pas dire un mot de la manifestation et de laisser les caméras braquées sur les chars allégoriques.

Mais ce fut impossible. Les projectiles pleuvaient vers les dignitaires qui ont fui la scène. Seul Pierre-Elliott Trudeau est revenu à son siège pour affronter la tempête, devant les caméras, regardant les policiers matraquer les manifestants et remplir leurs paniers à salade d'indépendantistes : Pierre Bourgault, Reggie Chartrand, Jacques Lanctôt et bien d'autres. Près de 300 arrestations en tout. Le lendemain, le chef libéral remportait une éclatante victoire électorale.

Dans un reportage, le journaliste de Radio-Canada, Claude Jean Devirieux a dénoncé la brutalité policière, citant même le numéro matricule d'un policier en particulier. Riposte des autorités, ce policier n'était pas en devoir, paraît-il. La direction de Radio-Canada a suspendu son reporter pour enquête.

La solidarité syndicale a joué. Les journalistes de la salle de rédaction ont débrayé en signe de protestation. Il n'y a pas eu de soirée électorale en provenance de Montréal ce soir-là. Ce n'était que la première crise.

1970-1980 : Tornade médiatique

C'est peut-être en raison de l'âge que j'avais, à peine trente ans, que je considère les années 1970 comme la décennie la plus fertile en rebondissement médiatique.

Pendant la crise d'Octobre, avec l'enlèvement du diplomate britannique James Cross et du ministre québécois, et l'imposition de la Loi sur les mesures de guerre, les médias étaient sous haute surveillance. Je sais de très bonne source que la direction de Radio-Canada avait reçu un message clair du bureau du premier ministre Trudeau de ne pas diffuser le manifeste du FLQ. La direction sous la présidence de Laurent Picard a refusé d'obtempérer, mais la censure s'exerçait. Tout était scruté à la loupe par des avocats. Jean Drapeau qui se préparait pour une élection et faisait face, pour une fois, à une bonne opposition, intervenait lui aussi. L'histoire veut qu'il ait eu accès aux images du *Téléjournal* avant leur diffusion.

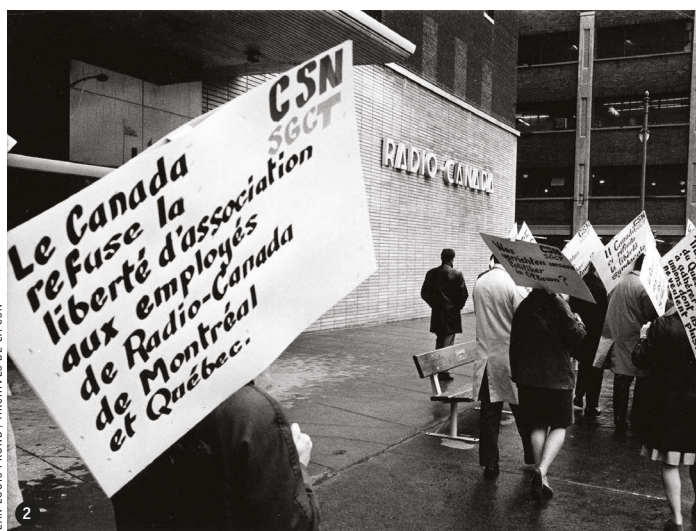
Michel Bourdon et Denis Vincent, qui ont tour à tour été présidents du nouveau syndicat des journalistes, sont intervenus en conférence de presse pour dénoncer la présence de Jean Drapeau et la censure imposée à Radio-Canada.

Ne critique pas Radio-Canada qui veut, même s'il est investi d'une responsabilité syndicale. Vincent et Bourdon ont été congédiés.

Michel Bourdon, qui n'avait pas froid aux yeux, est passé à la CSN pour un tout autre combat contre Dédé Desjardins de la FTQ-Construction. Une guerre sans merci entre les deux hommes qui a culminé avec les travaux de la commission Cliche et la fin de Dédé Desjardins à la FTQ-Construction. Michel Bourdon a aussi été député du PQ à l'Assemblée nationale.

Pendant toute la décennie des années 1970, le monde des médias a été secoué par de grands remous. Les débats sur la liberté de la presse, le droit du public à l'information, la concentration des médias, et même les perquisitions policières ont influencé les négociations patronales-syndicales. Cette période a également vu la création de la Fédération professionnelle des journalistes en 1969 et du Conseil de presse du Québec en 1973.

De 1973 à 1980, on a vécu 18 conflits dans les médias québécois³. Les grèves furent longues et dures, comme celles de CHNC New Carlisle, 30 mois, Radio-Mutuel, 20 mois, CKVL et CKRS, 11 mois, *Le Soleil* de Québec, 1 an, *La Presse* de Montréal, 7 mois.



JEAN-LOUIS FRUIND / ARCHIVES DE LA CSN

- 1 La grève des réalisateurs en 1959
- 2 En 1968, les journalistes arrachent de haute lutte la reconnaissance d'un syndicat affilié à la CSN.
- 3 Le 11 décembre 2013, le SCRC (FNC-CSN) manifeste pour le renouvellement de sa convention collective.

Le conflit de 1980

Le 2 octobre 1980, le premier ministre Trudeau annonce son projet de rapatriement de la constitution.

Le 20 octobre, les journalistes des salles de nouvelles de Montréal, de Québec et de Chicoutimi déclenchent la grève. Au même moment commence le débat sur le rapatriement qui conduira à la nuit des longs couteaux et au rapatriement en 1982.

Les journalistes croyaient-ils que la grève serait courte compte tenu des enjeux politiques du moment, comme le croyaient les réalisateurs en 1959? Peut-être! Mais dans leur cas, ce ne sont pas deux, mais huit mois de grève qui les attendaient. Les appuis ne sont plus les mêmes. Trudeau est premier ministre, Marchand, sénateur et Pelletier, ambassadeur à Paris.

Les enjeux : renouvellement de la convention échue depuis 1979, intégration des contractuels des affaires publiques sous contrat personnel UDA — sans sécurité d'emploi — l'organisation du travail, la liberté journalistique et les droits de gérance.

Depuis l'élection du Parti québécois en 1976 et surtout à la veille du référendum québécois, l'encadrement et la surveillance journalistique étaient beaucoup plus considérables. Aux quatre paliers de cadres s'ajoutait une évaluation systématique et comptable de tout le travail journalistique compilé dans un centre des données. Tous les textes et les



MICHEL GÉROUX

reportages étaient scrutés et analysés. Pour répondre aux critiques politiques, il fallait montrer patte blanche avec de bonnes statistiques entre les oui et les non référendaires. Pendant cette même période, l'attaché de presse du premier ministre Trudeau, Pierre O'Neil se joignait à la direction de l'information de Radio-Canada.

Après huit mois dans la rue, les journalistes ont accepté une nouvelle convention dans une proportion de 66 %. Un accord que la direction de Radio-Canada a qualifié de légère modification à l'ancien contrat. Histoire de se donner le beau rôle ?

En 1983, après dix ans de lutte, l'accréditation syndicale a été accordée aux contractuels des actualités et des affaires publiques qui se joignaient ainsi à leurs collègues permanents des nouvelles.

Mais la grève de 1980 a été très dure et a laissé des cicatrices. Il faudra attendre plus de 20 ans et une transformation radicale du service de l'information de Radio-Canada avec la naissance de RDI, l'information continue et le regroupement des syndicats pour que la mobilisation syndicale renaisse.

2002: Lock-out à Radio-Canada

Il faut remonter à 1995 pour comprendre la situation de 2002. Tout a commencé par la fusion de plusieurs syndicats dont le nombre a été réduit à quatre. Le regroupement a touché le syndicat des journalistes, des membres du syndicat des employés de production du Québec et de Moncton, du SCFP et quelques-uns de la SARDEQ et de l'ACTRA. Pas facile de regrouper des traditions syndicales très différentes. Les négociations pour un premier contrat ont duré trois ans. En 1998, un nouveau contrat fut accepté à 52 %. Pas de conflit

et une victoire de la partie patronale. Les conditions de travail n'étaient plus les mêmes et la précarité était augmentée.

En 2002, les négociateurs de Radio-Canada croyaient-ils pouvoir répéter l'exploit de 1998 et gruger encore dans les acquis de la convention collective?

Le 22 mars, débrayage de 24 heures pour faire bouger les négociations.

Le 23 mars, Radio-Canada a riposté par un lock-out et retiré ses offres déposées plus tôt.

Le 26 mars, 90 % des employés ont adopté une plateforme de négociation qui englobait la reconnaissance du service continu, la permanence pour un plus grand nombre, une production interne en télévision d'au moins 40 %, l'équité salariale entre les hommes et les femmes, et des hausses de salaire équitables. Une dizaine de points prioritaires.

Cette fois, la solidarité a joué. Les appuis ont été nombreux, les manifestations multiples. On a renoué avec des spectacles comme en 1959, lors de la grève des réalisateurs. Au Spectrum à Montréal, au Palais Montcalm à Québec. La sensibilisation a gagné la colline parlementaire à Ottawa.

Près de deux mois après le déclenchement du lock-out, Radio-Canada a déposé des offres finales et globales. L'offre fut rejetée par deux voix à la fin d'une assemblée générale marathon de près de 20 heures.

Comment sortir de l'impasse ? Au cours d'une rencontre, les deux vice-présidents de Radio-Canada se sont engagés à rencontrer le syndicat au moins une fois l'an pour aplanir les difficultés et ont accepté la création d'un comité sur le développement professionnel et la production en télévision générale. Un gain ! Plusieurs employés surnuméraires depuis trop années, ce qui est un non-sens, ont obtenu par la suite une permanence.

Le 22 mai 2002, l'offre fut acceptée par les deux tiers des membres. Le 27 mai 2002, les employés syndiqués sont rentrés avec une victoire partielle.

55 ans plus tard

Par sa langue, par son auditoire concentré au Québec et en Acadie, le réseau français de Radio-Canada est distinct de la CBC. Ce n'est faire injure à personne que de le reconnaître.

Les réalisateurs l'ont compris en 1959. Nous l'avons compris dans nos négociations avec la direction de la CBC-Radio-Canada depuis un demi-siècle. Nous l'avons vécu lors des événements politiques intenses alors que les journalistes francophones du Québec étaient soumis à une surveillance beaucoup plus étroite que leurs collègues anglophones, dont la fidélité au pays n'était pas mise en doute.

Mais il est de la responsabilité des dirigeants de Radio-Canada que cette réalité ne se traduise pas par une politique de deux poids, deux mesures dans les relations de travail.

Aujourd'hui, comme hier, des employés doivent se battre pour faire reconnaître qu'ils ne sont pas des travailleurs de passage, mais des ressources permanentes.

Éviter les divisions

Il y a un point très important à retenir. Chaque fois que nous nous sommes divisés, nous avons perdu. Comme en 1974, après 15 mois de négociations, en envoyant un nouveau comité de négociation sans véritable appui. Il n'a eu d'autres choix que de signer la proposition patronale. En 1998, quand l'union n'était pas encore cristallisée dans le nouveau syndicat élargi, Radio-Canada a fait des gains considérables.

Aujourd'hui, Radio-Canada-CBC refuse de reconnaître l'écart salarial entre les syndiqués du SCRC à majorité francophone au Québec et en Acadie et ceux du Canadian Workers of America à majorité anglophone dans le ROC. Deux rapports d'experts de l'extérieur le confirment. Des correctifs s'imposent.

Quand viendra le temps d'assumer la perte de revenus de Hockey Night in Canada, peut-on croire que l'impact sur les ressources se limitera au réseau anglais ?

Dans son allocution devant le sénat canadien, le 27 février dernier, le président de CBC-Radio-Canada était fier de commenter la qualité des innovations techniques, la performance des équipes de production et le succès de la couverture des Jeux olympiques de Sotchi.

Cette reconnaissance ne devrait pas se limiter à une petite tape passagère dans le dos des artisans. Hubert T., comme il aime qu'on l'appelle, devrait introduire cette reconnaissance aux tables de négociations. ■

1. Pierre Godin, René Lévesque, *Un homme et son rêve*, Boréal, p. 88-96

2. Ibid, p. 91

3. Ibid p. 171-178

Secteur public

Front commun de 400 000 personnes

PAR FRANÇOIS L'ÉCUYER

PHOTO : NORMAND BLOUIN

C'est en front commun que se dérouleront les prochaines négociations des travailleuses et des travailleurs de l'État ont annoncé les organisations syndicales des secteurs public et parapublic, soit la CSN, la FTQ et le SISP (Secrétariat inter-syndical des services publics, qui regroupe la CSQ, l'APTS et le SFPQ). Ensemble, elles représentent plus de 400 000 salarié-es des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la fonction publique du Québec.

Bien qu'ayant participé à des discussions exploratoires, la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) et le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) n'ont pas demandé à se joindre au front commun.

Dès le mois d'avril, une vaste consultation aura lieu afin de recueillir les préoccupations des membres en vue du renouvellement de leurs conventions collectives. « Cet exercice est à la base de notre démocratie syndicale, note Francine Lévesque, vice-présidente de la CSN responsable des négociations du secteur public. Élaborer un cahier de revendications qui reflète le mieux possible les aspirations de 400 000 travailleuses et travailleurs, c'est tout un défi. Afin de faciliter nos travaux, les composantes du front commun se sont mises d'accord pour consulter leurs membres respectifs sur des bases communes et assurer une véritable coordination politique de l'ensemble de nos actions à venir. »

Les organisations signataires ont également convenu d'un protocole de non-maraudage à l'approche de la période de changement d'allégeance syndicale, qui aura lieu du 4 juillet au 4 août prochains. « On ne peut pas s'entre-déchirer pendant des mois et se faire croire qu'il sera ensuite possible de rétablir les ponts afin d'être unis devant le gouvernement, souligne le président de la CSN, Jacques Létourneau. Ce serait un non-sens. La solidarité entre nos organisations est à la base des gains que nous obtiendrons au cours des prochaines négociations. Voilà



Le 16 mars, les dirigeantes et les dirigeants syndicaux annonçaient un protocole de non-maraudage et la création d'un front commun pour les prochaines négociations.

pourquoi nous avons décidé, avec nos camarades de la FTQ et du SISP, de ne pas se marauder entre nous l'été prochain. »

Répondre aux défis

Au mois de juin, une fois le processus de consultation des membres complété, les organisations membres du front commun auront à harmoniser leurs demandes afin de proposer aux assemblées générales un cahier de revendications qui, une fois amendé et adopté, sera déposé au gouvernement avant la fin de l'année 2014.

Pour Francine Lévesque, les organisations syndicales ne pourront ignorer l'important renouvellement de la main-d'œuvre qui

affecte déjà les services publics. « Au cours des prochaines années, ce sont 35 % des employé-es du secteur public qui prendront leur retraite. En constatant l'écart salarial qui persiste avec le secteur privé et l'impact des compressions budgétaires sur les conditions dans lesquelles nous exerçons nos professions, qui voudra encore travailler dans les réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation dans quelques années? Nous aurons à tenir compte de cette conjoncture particulière dans l'élaboration de nos demandes de négociation. »

Les conventions collectives des salarié-es de l'État québécois viennent à échéance le 31 mars 2015. ■

MERCI À VOUS Lancée en janvier afin de valoriser la contribution apportée par les 500 000 travailleuses et travailleurs des services publics à l'ensemble de la société québécoise, la campagne *Merci à vous* bat son plein. Publicités, témoignages, remerciements, capsules vidéos, le tout peut être consulté sur les différentes plateformes de la campagne. Une tournée des établissements des 350 syndicats du secteur public de la CSN sera également au programme dès le mois d'avril.



merciavous.org • facebook.com/merciavousQC • twitter.com/merciqc

Plus de deux ans de négociation

Bataille historique des sages-femmes

PAR NOÉMI DESROCHERS

Après deux ans et demi de négociation avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, les sages-femmes ont finalement accepté en janvier une offre du gouvernement.

Cette longue bataille, Claudia Faille, présidente du Regroupement Les Sages-femmes du Québec (RSFQ), la qualifie d'historique. « Pour la première fois de notre histoire, nous nous sommes battues pour nos conditions de travail, lance-t-elle. Dans le passé, nous nous étions mobilisées pour le développement de la profession, pour le développement du réseau des maisons de naissance, pour le droit des femmes à pouvoir choisir le lieu de leur accouchement. Mais jamais pour nos propres conditions. Cette fois-ci, c'était différent », avoue-t-elle, avec un sourire à peine voilé.

Une mobilisation sans précédent

Malgré leur petit nombre — elles sont environ 160 à œuvrer au Québec —, les sages-femmes étaient au rendez-vous. Elles se sont mobilisées à leur façon, en créant de petites brigades qui se sont fait voir et entendre par les ministres. « Les filles n'ont pas eu froid aux yeux. Tour à tour, elles ont interpellé, entres autres, Marie Malavoy, Agnès Maltais, Yves-François Blanchet et, bien sûr, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Réjean Hébert. Même Pauline Marois, qui a accouché assistée d'une sage-femme a été rencontrée », précise Claudia Faille. Avec ces actions auprès des ministres, elles ont réussi à ramener leur négociation à l'ordre du jour du gouvernement.

Les sages-femmes ont aussi pu compter sur l'appui des femmes et des familles. Encouragées par ces dernières, elles se sont rassemblées à plus d'une reprise dans les rues de Montréal, de Sherbrooke et de Québec, où elles ont campé devant l'Assemblée nationale pendant toute une nuit en juin dernier.

La bataille ne fait que commencer

L'entente conclue avec le ministère, qui prendra fin en 2015, est une victoire mi-figue, mi-raisin. « L'entente conclue avec le ministère



n'est pas parfaite. Mais nous avons jugé que dans les circonstances, nous ne pouvions aller chercher davantage », explique la présidente du RSFQ.

Tout de même, l'entente prévoit plusieurs améliorations, dont la bonification, dans une certaine mesure, de la compensation des sages-femmes pour leurs horaires défavorables et leurs heures de garde, essentiels à leur modèle de pratique et directement en lien avec les excellents résultats obtenus. Elles étaient payées un dollar l'heure pour être de garde. « Nous aurions souhaité obtenir plus, car nous sommes encore loin de ce que reçoivent les autres professionnel-les de la santé. L'entente prévoit aussi une reconnaissance de la formation additionnelle et une amélioration du mécanisme de progression dans l'échelle salariale. Certaines clauses qui n'avaient pas été actualisées depuis presque 10 ans ont également été révisées.

« Mais notre bataille ne fait que commencer », explique Claudia Faille. Effectivement, pour les sages-femmes, l'entente adoptée en janvier ne constitue qu'un pas de franchi pour l'obtention de conditions de travail justes et équitables. « Nous serons là dans quelques mois pour reprendre notre combat. Notre profession est jeune et nous savons très bien que tout ne se gagne pas d'un coup. Les filles reprennent leur souffle et songent déjà à des moyens de se mobiliser. C'est donc un rendez-vous », note la présidente.

Le Regroupement Les Sages-femmes du Québec, l'association professionnelle des sages-femmes affiliée à la Fédération des professionnel-les (FP-CSN), négociait depuis plus de deux ans l'entente qui le lie au MSSS. Leur première entente, signée en 2004, n'avait pas été renégociée depuis presque 10 ans, ayant été prolongée par un décret en décembre 2005. ■



Manifestation
à Québec le
14 novembre

CLEMENT ALLARD

Cégeps

Les profs disent non à l'insulte

PAR **RENAUD P.-ST-PIERRE**

Pierre Mercure, président du Syndicat des professeur-e-s du collège François-Xavier-Garneau, est assis sur sa chaise de camping, tout juste devant les bureaux du Conseil du trésor. Il tient ici un *sit-in* depuis 36 jours. Par un grand froid de début d'hiver, il tient sa pancarte «Dérangement 21». Ce sera le dernier *sit-in* de Pierre. Stéphane Bédard, président du Conseil du trésor, a annoncé qu'il classera désormais les enseignants de cégep au rangement 22. Une première victoire pour la FNEEQ-CSN et ses syndicats affiliés dans un dossier qui est loin d'être terminé.

En juin dernier, l'intersyndicale et la partie patronale ont commencé les travaux d'évaluation d'une trentaine de catégories d'emploi mixtes des secteurs public et parapublic. À la surprise générale, le Conseil du trésor a classé les enseignantes et les enseignants de cégep au rangement 21, soit un rangement de moins que celui correspondant à leur rémunération actuelle. Il s'agit alors de la seule catégorie d'emploi à être déclassée!

Les relativités salariales

À la suite des travaux entourant l'équité salariale, l'intersyndicale et le gouvernement font maintenant l'évaluation des catégories d'emploi mixtes des secteurs public et parapublic. C'est ce que l'on appelle les relativités salariales. L'objectif des travaux de

relativités est de s'assurer que les professions mixtes sont rémunérées de façon équitable par rapport aux autres catégories d'emploi.

Une fois leurs évaluations terminées, les parties syndicale et patronale effectueront un dépôt simultané du pointage qui correspond à un rangement dans la structure salariale. L'évaluation des catégories d'emploi se fait à l'aide d'une grille qui prend en compte de nombreux critères tels la scolarité, le raisonnement, l'autonomie, etc.

La FNEEQ se mobilise

Pour le regroupement cégep de la FNEEQ, l'évaluation du Conseil du trésor ne représente pas uniquement une réduction possible des salaires. Elle dénote une absence de reconnaissance du caractère distinctif de l'enseignement collégial (diplôme, autonomie professionnelle et complexité de la tâche). Pour les profs, il n'est pas question de se laisser insulter de la sorte.

À la réunion du regroupement des 5 et 6 septembre, les délégué-es ont décidé de voter à l'unanimité un plan d'action qui prévoit une escalade des moyens de pression. Surnommé *Opération dérangement 21*, il a été actualisé presque tous les mois afin de l'ajuster aux besoins de la négociation. D'abord constitués d'envois courriel au personnel politique du Conseil du trésor, les moyens de pression se sont accentués pour viser la

perturbation ou le boycottage des activités non reconnues par ce dernier. Mais les syndicats du regroupement ne se sont pas arrêtés là. Plusieurs ont organisé des actions locales, s'appropriant ainsi la campagne mise en avant par le regroupement cégep de la fédération. Parmi celles-ci, notons des résolutions d'appui présentées à chacun des conseils d'administration des collèges, de nombreuses rencontres avec les députés soutenues par des manifestations, des *sit-in*, des manifestations régionales ainsi que des activités de sensibilisation auprès des étudiants. Chaque syndicat a su donner une couleur locale au plan d'action national. Cette campagne a permis de mettre en avant toute la force de principes chers à la CSN : l'autonomie des syndicats locaux et la solidarité.

En janvier, le Conseil du trésor a placé les enseignants de cégep au rangement 22. Il donne ainsi un signe d'ouverture afin de rebâtir les ponts avec la FNEEQ. Cependant, ses militantes et ses militants restent vigilants puisque le processus des relativités salariales est loin d'être terminé. Les représentants de la fédération continueront de faire des représentations auprès du Conseil du trésor pour s'assurer de la pleine reconnaissance du travail effectué par les enseignants de cégep. La prise en compte des diplômes de maîtrise et de doctorat fait d'ailleurs partie de cette discussion. ■

Abitibi-Témiscamingue

Quand Loblaw s'accapare toute la tarte

Difficile d'imaginer une lutte plus inégale et un contraste plus saisissant.



PHOTOS : LYLE STEWART



À la veille de la Saint-Valentin, les syndiqué-es du Loblaw de Rouyn-Noranda ont interpellé l'épicier afin qu'il revienne à la table.

Ci-contre : le Provigo de Témiscaming est en lock-out depuis décembre 2012.

de négocier un rattrapage minimal. L'entreprise refuse de revenir à la table depuis qu'elle a imposé le lock-out.

« Jamais, après 23 ans, je n'aurais imaginé que je serais à la rue plus d'un an, a commenté Cathy Presseault. Nous savons ce qu'il en coûte de se faire respecter et d'être déterminés. Mais nous restons solidaires devant Loblaw. Cet employeur peut nous priver de notre gagne-pain, mais il n'a pas droit à notre dignité. Avec l'appui de la CSN, nous passerons au travers ! »

Pour soutenir ces travailleuses et ces travailleurs, vous pouvez communiquer avec le service à la clientèle de Loblaw au 1 888 495-5111 ou par courriel au customerservice@loblaws.ca et demander à l'entreprise de reprendre les négociations. ■

POUR VOIR L'IMPACT DU CONFLIT

Jusqu'à maintenant, la CSN a produit quatre vidéos qui permettent de mieux comprendre l'impact de ces conflits de travail sur les syndiqué-es de Loblaw et sur la population en Abitibi-Témiscamingue. On y constate notamment que les résidents de Témiscaming doivent parcourir 80 km pour aller faire leur épicerie en Ontario et qu'ils sont littéralement pris en otage par le lock-out de leur unique épicerie qui perdure depuis décembre 2012. Pour les visionner : csn.qc.ca/videos/loblaw.

PAR LYLE STEWART

Selon le magazine *Forbes*, le propriétaire de Loblaw est classé 156^e parmi les plus riches au monde et 2^e au Canada. Galen Weston vaut maintenant 8,5 milliards de dollars. Proportionnellement, sa fortune augmente beaucoup plus vite que celle de ses employé-es, avec un gain de 1,4 milliard depuis 2011 ; soit de 19,7 % en trois ans.

Et les gens qui lui procurent cette somme faramineuse ? Qu'ils mangent de la galette.

Depuis l'automne 2013, les lock-outé-es et les grévistes des trois magasins Loblaw de la région de l'Abitibi-Témiscamingue — un Provigo, un Maxi et un Loblaws — multiplient les actions dans leurs luttes d'obtenir une juste part de la tarte. On note, par exemple, des manifestations à Toronto et au siège social de Brampton, une tournée de magasins au Québec et le lancement d'une

campagne qui s'intitule *La solidarité, une histoire d'amour*, à Rouyn-Noranda. Il s'agissait d'inviter Loblaw à retourner à la table de négociation le jour de la Saint-Valentin.

C'est peut-être une lutte inégale, mais de toute évidence, elle ne risque pas d'être abandonnée par ses militantes et ses militants ni par la CSN.

Le 14 décembre, lors de la conférence de presse soulignant un an de lock-out, Cathy Presseault, la présidente du syndicat à Témiscaming, a remarqué que pour un deuxième Noël de suite les paniers de ses membres étaient loin d'être pleins.

Elle travaille au Provigo depuis 22 ans, mais au moment du lock-out, elle ne gagnait que 12,40 \$ l'heure. Par le passé, les membres du syndicat ont accepté des gels de salaires lorsque l'économie locale de sa région isolée était au ralenti. La situation s'est rétablie, mais Loblaw est catégorique dans son refus



Une première en Estrie

Négo coordonnée chez les municipaux

PAR **LYLE STEWART**

Des villes estriennes font partie d'un projet qui n'a que peu de précédents dans l'histoire du syndicalisme du secteur municipal au Québec. Les syndicats d'employés municipaux de huit villes sont en effet en voie de renouveler leurs conventions collectives en étant regroupés autour d'une plateforme commune de revendications.

Ils ont tous contribué à un fonds de grève commun. Et, lors des manifestations en appui à la négociation, des membres de chaque syndicat viennent appuyer leurs voisins.

Solidarité

Cette solidarité s'est déjà avérée gagnante. La négociation coordonnée des municipalités de l'Estrie est en cours depuis le printemps 2013, et déjà trois conventions collectives – à Stoke, à Cookshire-Eaton et à Richmond – ont été entérinées à ce jour.

Pour André Blais, président du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Stoke, l'expérience a été un peu plus facile que pour celle de Cookshire-Eaton. « La négociation a été réglée après seulement cinq rencontres, a-t-il expliqué. C'est la plus belle négociation que je n'ai jamais vécue. »

Selon Claude Bilodeau, président du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la ville de Cookshire-Eaton, la solidarité des membres des autres syndicats a fait toute

la différence. Après l'adoption d'un vote de grève, la manifestation devant l'hôtel de ville en juin, avec la participation des autres syndicats, a eu un grand impact sur les pourparlers qui achoppaient sur plusieurs sujets importants.

Selon André Blais, cette solidarité a aussi été payante à Stoke. La manifestation conjointe à Cookshire-Eaton a eu son effet chez eux. « Entre la 4^e et la 5^e rencontre, le boss m'a approché afin de me demander si nous allions déclencher la grève "Non, ai-je répondu, on appuie les filles et les gars de Cookshire-Eaton. On va leur envoyer 10 \$

par membre, par semaine, s'ils sortent en grève". » De cette façon, a-t-il rappelé, les fonds de grève commun de la négociation coordonnée a été utile même si les membres de Stoke n'ont pas eu à s'en servir.

Le conseiller syndical de la FEESP-CSN Mario Maranda est le porte-parole à toutes les tables de négociation. Il estime que le fait de lutter ensemble donne un sentiment de fierté aux membres. « On n'est pas seuls, pas isolés. Nous avons une grosse machine et de voir des gens prêts à nous aider, c'est valorisant. L'effet sur les employeurs est constaté par tous les présidents et fait en sorte que les demandes sont prises plus au sérieux. »

L'exercice a été proposé vers la fin de 2011 et la plateforme a été entérinée le 7 novembre 2012. La fin de 2014 est visée pour conclure toutes les négociations.

« Beaucoup de membres ont consacré leur vie au service de leurs concitoyens. Ce n'est pas parce que la ville est petite que le service vaut moins qu'ailleurs. Leurs revendications sont justes et nous les soutiendrons tant et aussi longtemps qu'ils lutteront pour une convention collective décente et honorable », a déclaré Denis Beaudin, président du Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie (CSN).

Les prochaines négociations se tiendront avec la municipalité de Bury. Elles seront suivies de celles de Weedon, de Saint-Denis-de-Brompton, de Windsor et d'Ascot Corner. ■

LES REVENDICATIONS

- **L'obligation d'investir au moins 1 % de la masse salariale dans la formation des salarié-es;**
- **La mise en place d'un programme de retraite progressive;**
- **L'uniformisation des vacances annuelles;**
- **L'indexation des salaires au coût de la vie et une augmentation annuelle de 1 %;**
- **Une protection contre la surveillance électronique excessive.**

Publicités sexistes

Makita Canada fait marche arrière

À la suite du dépôt d'une pétition de la CSN visant le retrait de publicités sexistes, l'entreprise Makita Canada a récemment annoncé qu'elle a cessé d'apposer les étiquettes de sécurité contestées sur les casques Miss Makita. Du même coup, l'entreprise a confirmé qu'aucun calendrier Miss Makita pour l'année 2014 n'a été produit et que toutes les déclinaisons publicitaires des années antérieures sont abandonnées.

Les moyens de pression sur la compagnie ont été principalement exercés par la secrétaire générale et responsable de la condition féminine nationale au comité exécutif de la CSN-Construction, Karyne Prigent (photo). « Un travailleur m'a mise au fait qu'un vendeur distribuait des calendriers de Miss Makita sur les chantiers et a pris des photos avec son cellulaire pour me les montrer, explique-t-elle. Les activités de cette compagnie ciblent notamment les travailleurs et les travailleuses de la construction qui achètent leurs outils. Quand j'ai vu qu'elle instrumentalisait le corps des femmes pour faire de l'argent, je me suis sentie insultée en tant que femme. »

Une démarche en deux temps

Il était évident, pour Karyne Prigent, que les images diffusées par Makita Canada montrant des femmes en bikini étaient de nature à alimenter les préjugés et la discrimination qui existent depuis longtemps sur les chantiers. « Beaucoup de femmes sont amenées à se procurer des outils de cette compagnie et constituent de la sorte une part non négligeable de la clientèle, souligne-t-elle en déplorant le manque de jugement de Makita dans ses productions publicitaires. Cette situation n'est pas acceptable et c'est pourquoi j'ai décidé de consulter le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) avec l'idée de lancer une pétition. J'ai reçu son appui dans la démarche et la CSN m'a aidée à diffuser cette pétition, qui a généré plus de 1500 signatures! »

La secrétaire générale de la CSN-Construction a par la suite adressé une



NORMAND BLOUIN

plainte officielle aux Normes canadiennes de la publicité en prenant soin d'ajouter le lien vers la pétition. « Je me suis assurée de mettre en copie conforme le Secrétariat de la Condition féminine, la Commission de la construction du Québec (CCQ) ainsi que tous les organismes de défense des droits des femmes », précise-t-elle aussi. La direction de Makita a eu vent de cette démarche et s'est empressée de corriger le tir auprès de Karyne Prigent. « On m'a envoyé une lettre par courrier recommandé ainsi qu'un message par télécopieur, courriel et téléphone. On voulait être bien sûr que je l'aie. Dans cette lettre, la direction de l'entreprise m'avisait qu'elle était désolée de ce faux pas envers les femmes et qu'elle allait faire le nécessaire pour remédier à la situation », ajoute-t-elle, satisfaite.

« Si les employeurs pouvaient être tenus d'empêcher ce type de publicités sur les chantiers, ce serait un pas majeur pour la condition des femmes dans le domaine de la construction et pour les femmes en général », affirme pour sa part la vice-présidente de la CSN, Denise Boucher. Des consultations de la CCQ ont d'ailleurs toujours cours à ce sujet. • A.G.

Collectif 8 mars

Rencontre avec le gouvernement du Québec

Le 4 mars dernier, les membres du Collectif 8 mars ont rencontré la première ministre, Pauline Marois, et la ministre de la Condition féminine, Agnès Maltais, avec lesquelles elles ont notamment discuté de conciliation travail-famille et d'autonomie économique pour les femmes. Elles ont toutefois constaté qu'il reste bien du chemin à faire pour faire comprendre au gouvernement l'importance de recourir à une analyse globale et féministe de la société dans toutes ses politiques. Elles estiment qu'il est important de se doter d'une telle analyse pour véritablement atteindre l'égalité hommes-femmes au Québec. • A.G.

Midi-conférence à la CSN

La traite des femmes

À l'occasion de la Journée internationale des femmes, un midi-conférence s'est déroulée à la CSN sur le thème *La traite des femmes, ça se passe aussi chez nous*. « Il ne faut pas jouer à l'autruche, ce phénomène existe au Canada, souligne la vice-présidente de la CSN, Denise Boucher. Ici, de nombreuses femmes et jeunes filles autochtones sont victimes de la traite. Lors du Grand Prix de Montréal, par ailleurs, des femmes sont exploitées sexuellement dans les hôtels. Certains établissements hôteliers ont même adopté des politiques anti-traites. » Rappelons que la CSN a pris position pour sévir contre les clients et les proxénètes plutôt que d'exercer de la répression envers les prostituées. • A.G.



MICHEL GIROUX



CLEMENT ALLARD

Manifestation à Québec le 30 janvier

Centres jeunesse

Les compressions minent les services

A lors que les taux de signalement à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) ont augmenté de 4 % en 2013, les compressions continuent de miner la capacité d'intervention des centres jeunesse.

L'impact du resserrement budgétaire dans les centres jeunesse touche maintenant les services aux jeunes et à leurs familles. Les restrictions prennent des formes diverses et ont été jusqu'à la fermeture d'un établissement au Saguenay-Lac-Saint-Jean, ce qui prive des jeunes de 9 à 13 ans de ressources spécialisées dont ils ont grand besoin. On note également la fermeture de deux foyers à Québec. Les compressions de près de 15 millions de dollars sur deux ou trois ans se font sentir dans au moins cinq centres jeunesse (Cœur-du-Québec, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Montréal, Chaudière-Appalaches). On ne remplace généralement pas les employés qui partent, ce qui provoque aussi des surcharges de travail.

Dans un tel contexte, les travailleuses et les travailleurs peinent à maintenir le bassin de services alors qu'ils vivent de plus en plus de pression au travail. « Nous avons remarqué que les intervenants et les intervenantes vivent des situations de détresse qui prennent

plusieurs formes inquiétantes : accroissement des absences pour maladie, augmentation de la consommation de médicaments et hausse des taux de roulement. Quand près de 60 % des nouveaux intervenants quittent après un an dans certains centres jeunesse, c'est qu'il y a un problème sérieux », explique Line Beaulieu, vice-présidente de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN).

Les syndicats demandent maintenant un temps d'arrêt afin de prendre conscience des impacts de ce resserrement budgétaire et de trouver des solutions durables. Les compressions limitent les moyens de prendre en charge le développement des jeunes vulnérables. Devant cet état de situation, la FSSS-CSN demande au gouvernement de cesser les coupes immédiatement.

Cet affaiblissement du réseau des centres jeunesse en mène plusieurs à se demander quelle place nous sommes prêts à donner comme société au soutien des jeunes vulnérables. Ce qui est certain, c'est que le cri du cœur des travailleuses et des travailleurs des centres jeunesse est un signal d'alarme. Le constat est clair : on s'éloigne de plus en plus des principes inscrits dans la Loi sur la protection de la jeunesse. • H. F.

Un autre monde est possible, et nécessaire

Du 21 au 24 août, quelque 10 000 militantes et militants sont attendus à Ottawa pour la tenue du Forum social des peuples (FSP). La CSN et plusieurs organisations québécoises souhaitent mobiliser 5000 personnes au Québec, dont plusieurs centaines de nos membres.

L'objectif du FSP est de construire un mouvement social, à partir des forces militantes autochtones et allochtones, qui soit capable de se mobiliser à l'échelle canadienne pour défendre les droits de la personne, dont les droits syndicaux et les droits autochtones.

L'événement vise ainsi à stimuler des engagements concrets et l'élaboration de stratégies d'action pour bâtir une alliance large contre les politiques néolibérales et néoconservatrices au Canada. Les enjeux de justice sociale, ceux liés aux droits des peuples autochtones, à l'environnement, à la solidarité internationale et à la démocratie participative figurent au centre des préoccupations du FSP.

Des centaines d'ateliers, d'assemblées de convergence, d'activités artistiques et culturelles sont prévus, ainsi qu'une grande marche qui se terminera à l'île Victoria à Ottawa. Vous pouvez dès maintenant proposer des activités sur le site internet.

La Commission expansion Québec responsable de la mobilisation planifie une tournée afin de faciliter le démarrage des diverses commissions expansion dans toutes les régions.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site internet et la page Facebook du FSP. • M.P.



Rendez-vous au Forum social des peuples

Le Forum se tient à Ottawa-Gatineau du 21 au 24 août 2014.

forumsocialdespeuples.ca
facebook.com/ForumSocialDesPeuples
@forumsocial2014

Loi 101 au travail Des acquis perdus



MICHEL G. BROUX

On a beaucoup parlé du projet de loi 60 sur la Charte de la laïcité, mort au feuillet en raison du déclenchement de la campagne électorale au Québec. On a beaucoup parlé des valeurs québécoises, mais qu'en est-il de l'enjeu de la langue ?

Le projet de loi 14 déposé par le gouvernement péquiste, qui devait renforcer les dispositions de la Charte de la langue française, a été retiré faute d'appui, les libéraux et les caquistes ayant refusé d'admettre que le français perdait du terrain, principalement sur le plan de la langue de travail.

Pourtant les données sont claires, le français recule. Nous sommes obligés de constater que, selon les études menées par l'OQLF en 2012, la proportion de personnes travaillant généralement en français (90 % ou plus du temps) a considérablement diminué au cours des dernières années, passant de 73 à 66 % entre 1989 et 2010. Un taux similaire à ce qui existait avant l'adoption de la Charte. Dans le Grand Montréal, cette proportion est passée de 56 % en 1989 à 51 % en 2010.

Dans les entreprises du secteur privé, le phénomène est encore plus marquant. Dans l'ensemble du Québec, la proportion de la main-d'œuvre travaillant uniquement en français a diminué de 6,5 points de pourcentage entre 1997 et 2010. Le taux de la main-d'œuvre travaillant généralement en français s'élevait à 70,8 % en 1989, à 68,4 % en 1997 et à 59,7 % en 2010. Pour le Grand Montréal, la proportion de celles et de ceux travaillant uniquement en français a diminué de 9,5 points de pourcentage entre 1997 et 2010. De plus, pour la même période, le pourcentage de ceux travaillant généralement en français a diminué de 6,8 points pour atteindre 44,6 % en 2010. La part de la main-d'œuvre résidant sur l'île de Montréal et travaillant

uniquement en français a diminué de 9,9 points de pourcentage entre 1997 et 2010 et le pourcentage de ceux travaillant généralement en français est passé de 45,3 à 41,0 % entre 1989 et 1997, puis à 32,1 % en 2010. La maison brûle, le travail s'anglicise.

Travailler en français ? Why ?

Malgré certains gains, le bilinguisme institutionnel gagne du terrain. Tout se met en place pour que le français ne soit plus considéré comme « la » langue de travail.

Nous devons donc adopter des lois, des règlements et des politiques qui affirment qu'au Québec la langue commune, c'est le français. Il est également indispensable que

chacun d'entre nous y consacre les énergies nécessaires et que nous poursuivions des efforts concrets dans nos milieux de travail. Il faut avoir le réflexe d'exiger en entreprise que ça se passe en français et qu'on y applique la Charte de la langue française.

Justement, le 20 mars, lors de la Journée internationale de la Francophonie, quelque 150 militantes et militants de la CSN ont échangé sur les moyens de mettre le français en valeur au travail, lors d'une table ronde alimentée par le documentaire *La Langue à terre* des réalisateurs Jean-Pierre Roy et Michel Breton (photo). Ils ont aussi pu déguster, des produits de l'érable, dans le Vieux-Port de Montréal, autre symbole de notre identité. ■

À LA LIBRAIRIE

Paradis fiscaux : la filière canadienne

Alain Deneault, Écosociété, 2014, 392 p.

Le Canada générateur de paradis fiscaux

Au moment où nos gouvernements misent sur les compressions pour équilibrer leurs budgets, il devient urgent de se pencher sérieusement sur le rôle des paradis fiscaux, qui permettent à des entreprises et à des individus fortunés d'éviter de contribuer à leur juste part.

Le dernier livre d'Alain Deneault expose justement

le rôle central joué par le Canada dans la création de nombreux paradis fiscaux des Caraïbes, mais il montre aussi que diverses ententes et mesures fiscales permettent une telle évasion ici même. Il y cite en exemple les fiducies de revenu canadiennes qui sont exemptées d'impôt dans la mesure où les actifs sont étrangers.

Selon des chiffres cités par l'auteur, plus de 155 milliards de dollars ont été investis par des Canadiens dans les sept plus importants paradis fiscaux en 2012. Autant d'argent qui échappe à l'impôt, et c'est sans compter tout l'évitement fiscal.

Non seulement nos dirigeants ne scrutent pas l'évitement fiscal de haut

vol, mais ils ont joué un rôle important pour légaliser ce vaste mouvement de capitaux. L'auteur rappelle le rôle des Accords d'échange et de renseignements fiscaux (AERF) signés par le Canada avec plusieurs paradis fiscaux. Des clauses de ces AERF permettent aux entreprises de transférer des actifs générés au Canada

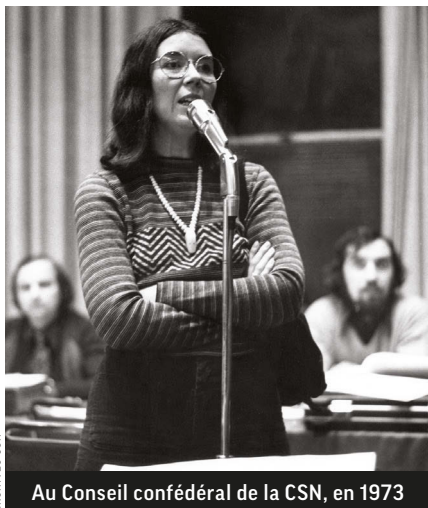
pour ensuite les rapatrier sous forme de dividendes exemptés d'impôt.

Le livre fait également le tour des différents paradis fiscaux encouragés par le Canada depuis plusieurs décennies.

Alain Deneault est chargé de cours à l'Université de Montréal en science politique, mais il est surtout connu pour son précédent livre, *Noir Canada*, également publié chez Écosociété. Une poursuite de 11 millions de dollars de Barrick Gold et de Banro, deux minières citées dans le livre, avait provoqué un vaste débat public et mené à l'adoption de la loi 9, qui vise à restreindre les poursuites abusives pour limiter la liberté d'expression. • T.L.



Francine Lalonde Une femme d'action et de débats



Au Conseil fédéral de la CSN, en 1973

Francine Lalonde, une militante de longue date, est décédée à la mi-janvier. Elle connaissait le sens des mots implication et dévouement. Francine Lalonde a activement milité pour le progrès au Québec dès les années 1960.

Historienne et enseignante, elle a d'abord travaillé énergiquement pour obtenir la syndicalisation des professeur-es de cégep en participant à la création de ce qui est devenu la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), qu'elle a présidée plus de huit ans.

En 1976, elle devient vice-présidente de la CSN et première femme responsable des négociations du secteur public québécois lors du deuxième front commun syndical, moment charnière de l'histoire syndicale au Québec.

« J'ai eu le privilège de côtoyer Francine. Elle s'inquiétait particulièrement des coupes importantes du gouvernement Harper dans le domaine de la coopération internationale et des effets sur la société du virage à droite imposé par les conservateurs. Elle était une batailleuse », a témoigné Jacques Létourneau, président de la CSN.

Femme d'action et de débats, Francine Lalonde a su faire la différence et laisser son héritage important au mouvement syndical. Elle demeure une source d'inspiration. • **M.R.**



Entre le 1^{er} décembre 2013 et le 1^{er} mars 2014, 17 nouveaux syndicats (ou sections) représentant 568 employé-es ont reçu la confirmation qu'ils se joignent à la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE- NORD-DU-QUÉBEC

Maison Mikana

Toutes les intervenantes et les employées de bureau

BAS-SAINT-LAURENT

Centre de la petite enfance (CPE)

L'Aurore boréale

Toutes les personnes responsables d'un service de garde en milieu familial sur le territoire du centre de la petite enfance L'Aurore boréale

CŒUR-DU-QUÉBEC

Ambulance SAMU

Toutes les techniciennes ambulancières et tous les techniciens ambulanciers

ESTRIE

Entrepôt Le Végétarien (groupe Épicia)

Tous les salarié-es, à l'exception des employé-es de bureau

MONTÉRÉGIE

Ryerson Canada

Toutes les travailleuses et tous les travailleurs de l'entrepôt, manutention, découpe et traitement de l'acier, à

l'exception des employé-es de bureau, des vendeurs, des contremaîtres et de la direction de l'entreprise

Paulymark

Tous les salariés, à l'exception des employé-es de bureau, de l'entretien ménager, des contremaîtres et des personnes exclues

CPE Carrefour des chanterelles

Tous les salarié-es

MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Conservatoire Lasalle

Toutes les enseignantes et tous les enseignants

Librairie Raffin

Tous les salariés

Les services de garde de la Pointe

Tous les salariés

Garderie Chouchou

Tous les salarié-es, à l'exception de ceux affectés à la comptabilité

Musée McCord

Toutes et tous les guides et préposé-es à la billetterie et à la boutique

OUTAOUAIS

Château Cartier

Tous les employé-es de la maintenance

QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES

Services Vinci Park (Grand Théâtre)

Tous les salariés

Fédération des comités de parents

du Québec

Tous les employé-es de bureau

Manoir Manrèse et Pavillon Murray

Tous les salarié-es de l'entretien ménager et de la maintenance

Rad technologies

Tous les salarié-es, à l'exception des employés de bureau, des ingénieurs, des contremaîtres, du chef magasinier, du mécanicien et de ceux du département de recherche et développement

Fondée en 1921, la CSN représente plus de 300 000 travailleuses et travailleurs, et ce, tant dans les secteurs privé que public. • **A.V.**

Industrie navale

Une relance essentielle

La CSN intervient auprès des gouvernements fédéral et québécois pour que soit relancée la construction navale au Québec. Durant des décennies, les chantiers d'ici ont souffert des politiques d'Ottawa qui ne les ont jamais soutenus. Récemment, des contrats ont été accordés en Colombie-Britannique et un autre dans les Maritimes, ignorant le plus grand chantier au Canada, celui de Davie, à Lévis, où travaillent plus de 750 membres de la CSN. La centrale représente aussi ceux des Industries Verreault, à Les Méchins. On demande aux gouvernements de tout mettre en œuvre pour favoriser la construction et la réparation de navires dans les chantiers du Québec. • **L.S.H.**



LOUISE LEBLANC

AGENCES DE PLACEMENT DES ÉCARTS SALARIAUX INJUSTES



L'industrie des agences de placement est actuellement en croissance. Cette situation interpelle particulièrement le Comité national des jeunes. En effet, les agences de placement sont la voie d'accès de nombreux jeunes travailleurs au marché du travail, un phénomène jusqu'ici peu quantifié¹.

Les travailleuses et les travailleurs qui exercent un emploi par l'entremise d'une agence de location de personnel (ou agence de placement) sont particulièrement à risque de vivre des disparités de traitement par rapport à ceux d'un même établissement qui ne passent pas par les services d'une telle agence. Le comité Bernier a en outre estimé qu'à tâches similaires, à compétences et à expériences égales, l'employé-e d'agence est souvent payé de 20 à 40 % en deçà du salaire versé à un employé permanent. Il ne bénéficie d'aucun avantage social, ni vacances ni congés payés. « Il n'y a pas de raisons pour que ces personnes travaillent dans des conditions inférieures uniquement à cause de leur statut d'emploi », dénonce Jean Bernier, professeur émérite en relations industrielles de l'Université Laval.

Des chiffres officiels confirment ces disparités de traitement en fonction du statut. Selon la spécialiste Diane Galarneau, de Statistique Canada, en matière de salaire seulement, les employés qui ont eu recours à des agences touchaient 40 % de moins que ceux de l'entreprise cliente, démontrent les données de 1997 à 2003. Pour combler cet écart salarial et l'absence d'avantages sociaux, il n'y a aucune compensation pécuniaire².

Cette disparité peut être observée aussi bien dans les entreprises non syndiquées que dans celles où une convention collective est en vigueur.

Législation nécessaire

Un encadrement législatif des agences de placement est plus que nécessaire, d'autant plus que le Québec est la seule province qui n'a rien fait à cet égard.

La loi devrait par ailleurs pallier d'autres déficiences causées par l'absence de réglementation : les freins imposés à l'accès à des postes permanents (impossibilité de compléter les périodes de service continues pour y être admissible), les problèmes engendrés par l'identification du véritable employeur et la

relation tripartite (celui qui est redevable de la paye du salarié ou du paiement d'indemnités en cas de poursuite). Le marchandage de main-d'œuvre, soit le recours à une agence pour pourvoir des postes de manière permanente, notamment des postes où le travail est plus pénible ou dangereux, devrait aussi recevoir l'attention du législateur.

Par ailleurs, l'utilisation de ces agences entraîne de nombreux autres effets pervers. Elle empêche la compagnie cliente de profiter de travailleurs qualifiés et l'amène à constamment en former de nouveaux. On note également un taux d'accidents de travail deux fois plus élevé que dans l'ensemble des autres secteurs. On est en droit de se demander ce qui pousse les employeurs à embaucher des salariés d'agence. La réponse est simple : ceux-ci évitent ainsi de payer les charges sociales, qui représentent minimalement 12 % de la masse salariale. Il en résulte une réduction de leurs coûts de main-d'œuvre et une économie considérable de leurs dépenses.

L'entrée sur le marché du travail, certes difficile, ou la nécessité de concilier le travail, la famille et les études peuvent forcer certains jeunes travailleurs à se tourner vers les agences de placement. Il ne faudrait pas de ce fait qu'ils restent enfermés dans un statut d'emploi d'où découlent des conditions de travail inférieures.

D'un point de vue syndical, certains aménagements d'horaire ou d'autres clauses dans les conventions collectives peuvent favoriser l'arrivée de jeunes dans les postes syndiqués et priver les agences d'un de leurs principaux atouts auprès de ces travailleurs.

Le recours à des agences par des entreprises devrait être uniquement la réponse à des besoins de main-d'œuvre difficilement solubles, et non un moyen détourné de réduire leurs frais. ■

1. Jean Bernier, *L'industrie des agences de travail temporaire, Avis sur une proposition d'encadrement*, 2011.

2. Diane Galarneau, « L'écart salarial entre employés temporaires et permanents », *Perspectives* (Statistique Canada), 2005.

TRAVAUX PENDANT UN SHUT DOWN LES SALARIÉS DE LA CONSTRUCTION ONT-ILS L'EXCLUSIVITÉ ?

En milieu industriel, il arrive fréquemment que des salarié-es syndiqués en côtoient d'autres de la construction ou à l'emploi d'entrepreneurs spécialisés en entretien industriel, et ce, plus particulièrement à l'occasion d'arrêt planifié de production, communément désigné comme une période de *shut down*.

Dans quelles circonstances les travaux de réparation et d'entretien de la machinerie de production réalisés dans un milieu de travail relèvent-ils de la juridiction exclusive des salariés de la construction ?

La Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (R-20) s'applique à la réparation et à l'entretien de machinerie et d'équipement lorsque le travail est exécuté en partie sur les lieux mêmes du chantier et en partie en atelier, mais uniquement dans les cas déterminés par règlement.

Le règlement précise dans un premier temps que : « L'installation, la réparation et l'entretien de machinerie de production sont compris dans le mot "construction" lorsqu'ils sont effectués par des salariés de la construction à l'emploi d'employeurs professionnels. »

Ainsi, sous réserve de ce que prévoient les clauses de protection d'emploi contenues dans les conventions collectives, les travaux de réparation et d'entretien de machinerie de production relèveront de la juridiction exclusive des salariés de la construction lorsqu'ils seront confiés volontairement par l'entreprise à des salariés détenteurs de certificat de compétence à l'emploi d'employeurs professionnels. Un employeur se qualifiera à titre « d'employeur professionnel » lorsque l'activité principale de son entreprise est l'exécution de travaux de construction¹. On parle ici d'assujettissement volontaire ou encore sans condition à la loi.

À défaut pour le donneur d'ouvrage de reconnaître volontairement l'application de la loi, ces travaux seront également réservés exclusivement aux salariés de la construction,



mais uniquement dans la mesure où leur réalisation nécessite le recours à une expertise professionnelle qui se trouve principalement dans l'industrie de la construction.

L'affaire Domtar change la donne

Dans l'affaire *Domtar*², l'entreprise contestait l'assujettissement à la loi des travaux d'entretien et de réparation de la machinerie de production réalisés lors d'un arrêt de production, travaux exécutés par des tuyauteurs, des mécaniciens de chantier, des électriciens, des soudeurs et des manœuvres.

Dans cette affaire, le tribunal a statué que l'expertise professionnelle se définit comme un amalgame de connaissances et de pratique d'un métier et que la détention d'un certificat de compétence aide à établir « l'expertise professionnelle » d'une personne dans un métier. Cependant, rien n'empêche que cette expertise puisse également se faire valoir par le cumul d'expériences de travail.

Ainsi, les travaux réalisés à cette occasion par les tuyauteurs, les mécaniciens de

chantier, les électriciens, les soudeurs et les manœuvres n'étaient pas assujettis à la loi parce que « l'expertise professionnelle » en lien avec ces métiers se trouve non pas exclusivement dans l'industrie de la construction, mais aussi dans d'autres secteurs.

Conséquemment, suivant l'état actuel du droit, les travaux d'entretien et de réparation de la machinerie de production nécessitant la force de travail des métiers cités précédemment ne sauraient être de la juridiction exclusive des salariés de la construction, à moins d'assujettissement volontaire de la part du donneur d'ouvrage. La convention collective d'une industrie peut donc très bien restreindre l'accès des travailleurs de la construction lors des périodes de *shut down* afin de favoriser l'emploi d'un maximum de syndiqués de l'entreprise. ■

1. *Stern Catalytic Ltée c. Fraternité inter-provinciale des ouvriers en électricité* (1984) CIC 328.

2. *Domtar inc. et als c. Commission de la construction du Québec et als*, CIC, décision 2855C, 1^{er} février 2008.

CSST

QUAND LA JUDICIARISATION SERT LES EMPLOYEURS

Au Québec, la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles¹ prévoit qu'une personne qui se sent lésée par une décision de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) peut la contester. Tant les travailleurs que les employeurs peuvent utiliser ce droit de contestation devant la CSST et ultérieurement devant le tribunal d'appel, soit la Commission des lésions professionnelles (CLP).

Force est de constater que nous assistons à une judiciarisation importante des dossiers d'accident du travail et de maladie professionnelle. En effet, le nombre de dossiers ouverts devant la CLP est en croissance, et ce, malgré une diminution du nombre de ceux ouverts à la CSST.

Ainsi, la CLP s'est trouvée saisie de plus de 20 000 contestations en 2002-2003, alors

qu'elle en traitait près de 32 000, dix ans plus tard, soit en 2012-2013. Cette importante augmentation, de près de 65 %, ne peut pourtant pas s'expliquer par une augmentation équivalente du nombre de réclamations présentées à la CSST puisqu'elles ont diminué d'environ 30 % au cours de la même période, passant de 157 207 à 111 094.

La contestation plutôt que la prévention

Peu importe que soit contesté la reconnaissance d'une lésion professionnelle, le droit de retour au travail, le droit aux prestations ou l'assignation temporaire, reste que la motivation des employeurs, ce qui les guide dans ces abus de recours, et le fondement des litiges demeurent les mêmes. C'est le mode de financement du régime d'indemnisation

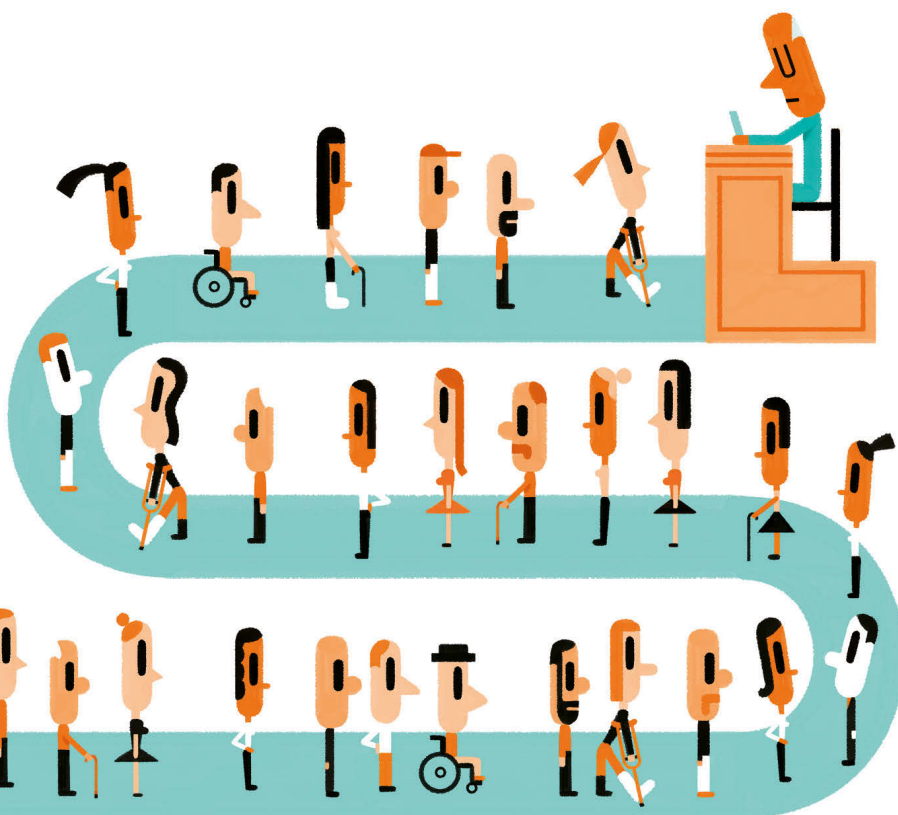
des accidents du travail et des maladies professionnelles qui induit en partie ces recours.

Rappelons-le, le régime actuel est basé sur le financement par expérience. Il s'agit d'établir une tarification qui tient compte de la capacité de payer d'un employeur ou d'un groupe d'employeurs, tout en considérant le risque réel que représente le milieu de travail (taux de l'unité, taux personnalisé et taux rétrospectif). Ainsi, plus souvent il y a d'accidents ou de maladies professionnelles, plus la cotisation que l'employeur aura à verser à la CSST sera élevée. C'est ce levier financier qui devait conduire les employeurs à faire davantage de prévention en milieu de travail.

Le principe que la CSST avait mis en avant, à l'origine, était pourtant simple : plus de prévention équivaut à moins d'accidents ou de maladies professionnelles, ce qui représente une diminution des cotisations des employeurs à la CSST. Or, les employeurs ont plutôt favorisé la contestation, car la diminution des coûts passe inévitablement, pour eux, par un nombre inférieur de lésions professionnelles qui soient reconnues, des durées d'invalidité les plus courtes possible et de moindre gravité. Dans ce contexte, pas étonnant d'assister au développement d'une industrie de la contestation qui fait le bonheur des procureurs patronaux et des médecins experts.

Mais, pendant ce temps, ce sont les travailleuses et les travailleurs qui font les frais de ce système. Des délais, des coûts exorbitants et des charges émotives importantes façonnent le quotidien de femmes et d'hommes dont la seule responsabilité dans cette histoire est d'avoir voulu gagner leur vie.

Il est grand temps de revoir le modèle de financement de notre régime de santé et de sécurité du travail. Il est temps de mettre fin à cette judiciarisation! ■



1. L.R.Q., c. A-3.001

20 ANS DE L'ALENA

PROMESSES TENUES ?

Peu avant le 7^e sommet des chefs d'État des pays membres de l'ALENA (Harper, Peña Nieto, Obama) de février dernier, la CSN a participé à Mexico, avec une délégation du Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC), au forum *Les 20 ans de l'ALENA: Basta du libre-échange! Non au PTP!*



Les chefs d'États de l'Amérique du Nord, signataires de l'ALENA, se retrouvent au centre des discussions créant le projet de Partenariat transpacifique.

EDUARDO VERDUGO / LA PRESSE CANADIENNE

L'événement, qui s'est tenu à la fin janvier, a permis de faire le point sur le modèle commercial développé avec l'ALENA, et qui a servi d'exemple à de nombreux autres accords commerciaux depuis 20 ans. Plusieurs observateurs craignent que le projet de Partenariat transpacifique (PTP), le dernier du genre en date, qui regroupe 12 pays, dont les trois d'Amérique du Nord, serve à imposer indirectement une refonte de l'ALENA au profit des multinationales et des intérêts états-uniens. S'il est adopté, le PTP protégera les droits des investisseurs et poussera plus loin l'intégration économique sur la question des services, de l'agriculture, des marchés publics et de la propriété intellectuelle.

L'ancêtre du PTP, l'ALENA, devait stimuler la création d'emplois et accroître la prospérité dans les trois pays. Des accords parallèles sur le travail et sur l'environnement devaient garantir que l'intégration économique ne se ferait pas au prix des droits des travailleuses et des travailleurs et de la protection de l'environnement. Qu'en est-il 20 ans plus tard ?

Impacts négatifs

Les dizaines de syndicalistes réunis à Mexico ont constaté que la situation des travailleurs s'est détériorée en 20 ans. L'ALENA a facilité les fusions et les acquisitions des entreprises, multipliant le nombre de transnationales. Les travailleurs font alors face à une concurrence interne dans leur propre entreprise, ce qui a un impact négatif sur le rapport de force syndical, les salaires et les conditions de travail. Les emplois se précarisent, les inégalités augmentent, le 1 % s'est grandement enrichi et le nombre de travailleurs migrants ne cesse de croître. Les femmes sont particulièrement touchées, notamment dans les *maquiladoras* mexicaines, où elles subissent du harcèlement sexuel, des lésions professionnelles et la criminalisation de la résistance.

Au Québec, l'intégration économique n'a pas empêché la perte d'emplois dans le secteur manufacturier et certains autres comme celui du vêtement ou du meuble en ont plutôt souffert. Des emplois ont surtout été créés dans des secteurs comme le commerce, où les conditions de travail sont souvent moins bonnes. Sur le plan des expor-

tations, le Canada a perdu du terrain dans les produits manufacturiers pour en gagner dans les ressources naturelles, un domaine plus instable et qui génère moins d'emplois. Aux États-Unis, l'ALENA serait responsable de la destruction d'un million d'emplois. Au Mexique, le salaire minimum se situe autour de 150 \$ par mois, alors qu'il en faut au moins 500 pour subsister, la liberté syndicale n'est toujours pas respectée et la privatisation de services publics a causé beaucoup de ravages.

Évidemment, l'ALENA n'est pas la seule responsable de ces dynamiques, mais l'accord a eu des impacts directs. Par exemple, au Canada, pas moins de quatre réformes du régime de l'assurance-emploi ont eu lieu entre 1990 et 1996 pour se rapprocher de la réalité états-unienne. À la suite de ces réformes, l'État s'est retiré de son financement, les prestations ont été réduites, des catégories de chômeuses et de chômeurs ont été exclues de sa couverture.

Les entreprises avant tout

Le chapitre 11 de l'ALENA permet aux investisseurs de poursuivre les États devant des tribunaux privés, extraterritoriaux, lorsque des décisions gouvernementales menacent leurs profits. Par exemple, le Canada a versé 130 millions de dollars à AbitibiBowater pour la perte de droits de coupe et d'accès à l'eau à la suite de la fermeture de sa dernière usine de pâte et papier à Terre-Neuve! Le Canada aurait pu gagner cette cause, mais n'a même pas tenté de la défendre.

Bref, l'ALENA en a fait plus pour les droits des entreprises que pour ceux de la personne. Plus que jamais, il faut exiger un véritable débat public sur les accords commerciaux. ■

Pour en savoir plus: rqic.alternatives.ca



28 avril

Ne les oublions pas

**Journée internationale de commémoration
des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail**

